



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS
Menaces sur le Muséum

MONDES UNIVERSITAIRES
Soutien aux revendications
des étudiants en économie !

INTERNATIONAL
Coopération universitaire
France-Palestine

ENTRETIEN/CULTURE
L'affaire Audin

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 615 MAI 2013

e s n e s u p



DOSSIER

Les actes du Congrès



SNESUP-FSU
Syndicat national de l'enseignement supérieur
Congrès d'orientation

26-28 mars 2013
Institut Galilée
UNIVERSITÉ PARIS 13
NORD



UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité
et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable - Siège social: 81 Cours des Roches - 77136 Nanteuil
Siret n° 784 278 00942 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 037 136. ● www.casden.fr ● Illustration: Kallidos

Imposer notre conception de l'ESR face aux projets de loi précipités

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation vient « d'expédier » l'examen de 712 amendements en 17 heures. Globalement, aucune remise en cause des orientations fondamentales de la loi pour l'ESR n'est à noter.

L'objectif (explicitement revendiqué par le rapporteur) d'une loi en continuité avec la LRU et le Pacte Recherche est maintenu.

L'austérité générale, que le passage officiel de notre économie « en récession » va encore renforcer, se traduit pour l'ESR par une baisse importante des dotations de fonctionnement de l'État (en moyenne de 7,9% pour les 41 établissements dont nous avons déjà analysé le budget) qui génèrent de nouveaux gels de postes (au moins 270 en 2013 pour ces 41 universités) et des restrictions sur les activités de formation et de recherche. Les universités sont fortement incitées à « diversifier les sources de financement » et la piste de l'augmentation des droits de scolarité n'est plus jugée tabou.

La demande parlementaire d'un rapport biennal pour évaluer « l'impact du transfert de la gestion de la masse salariale sur la situation financière des établissements concernés » doit se transformer en l'exigence d'une loi de programmation et d'un plan pluriannuel de créations d'emplois pour résorber la précarité et répondre aux besoins !

La mise en place au pas de charge des ESPE, pilotée par



les rectorats et les présidences d'université et l'écriture des maquettes des masters MEEF dans des conditions d'urgence et de contraintes intenablement suscitant inquiétudes et mécontentements grandissants. Le gouvernement s'arc-boute sur son calendrier démentiel, qui

conduit, malgré l'énergie considérable dépensée par nombre de collègues, à des situations de complète incertitude pour le devenir des collègues des IUFM et des contenus dégradés pour la formation des enseignants.

En parallèle aux actions portées par le SNESUP à tous les niveaux et selon diverses modalités pour dénoncer la logique, les dangers et les insuffisances du projet de loi ESR, pour dénoncer la précipitation et l'incohérence d'une réforme de la formation des enseignants menée au pas de charge, des alternatives doivent être développées. Des pistes ont été initiées lors du congrès de Villetaneuse, qui sont exposées dans le dossier de ce mensuel. Elles donneront lieu à des travaux d'approfondissement au sein des secteurs pour être proposées dans nos instances. Faire émerger nos propositions pour une autre conception de l'ESR, pour une autre réforme de la formation des enseignants, passe par un travail incessant auprès de nos collègues pour transformer leurs constats, parfois leur découragement, mais surtout leurs aspirations, en mobilisation.

(1) « Bilan consolidé des sources de financement des universités » <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20130422/cult.html>

ACTUALITÉ 5

- IREM : vers une **disparition programmée**
- Le CAFEMAS et ses missions : **un outil indispensable**
- Manifestation du 5 mai : **un événement politique majeur**
- Enseigner en anglais Non aux **cursus en « sous-anglais »** à l'université
- **François Jacob** : disparition d'un chercheur d'exception

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- CNU : **avancement de grade** des MCF et des PU
- **Communiqué des professeurs-documentalistes de la FSU** (SNES, SNETAP, SNESUP)

DOSSIER 9



Les actes du Congrès

Pendant trois jours une centaine de syndiqués, délégués des sections de toute la France ont débattu à l'université de Villetaneuse (Paris XIII) à l'occasion de notre Congrès d'orientation. De nombreux invités (responsables syndicaux internationaux et français, présidents d'université, etc.) sont venus pour nous faire bénéficier de leur regard sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Voici les actes du Congrès, l'appel ayant été publié dans la Lettre flash n° 22.



© Didier Chamma

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- L'enseignement de l'économie : **un enjeu démocratique**
- Nomenclatures : **un mauvais brouillon**
- IUT : des **revendications ambitieuses** au sein de l'Université !

INTERNATIONAL 21

- La coopération universitaire France-Palestine : **une arme de paix**

ENTRETIEN 22

- avec **Josette Audin**

CULTURE 23

- Le témoignage de Michèle Audin sur son père : **« Occupe-toi des enfants »**

ÉPHÉMÉRIDE

25 MAI

Commémoration de la **Commune de Paris**

28 ET 29 MAI :

Conseil délibératif fédéral national

30 MAI-19 JUIN :

Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat1^{ER} JUINJournée de mobilisation et rassemblement à Paris - les peuples unis contre la Troïka à l'initiative du **Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde** (CADTM)

3 JUIN

Débat organisé par l'EFA (échanges franco-allemands) « nouvelles pauvreté et précarité en France et en Allemagne » (Goethe Institut)

6 JUIN-27 JUIN

Conseil supérieur de l'éducation

7 ET 8 JUIN

Altersommet à Athènes

DU 15 JUIN AU 6 JUILLET

Marche des chômeurs et des précaires à l'appel de plusieurs associations (MNCP, APEIS, AC !, DAL) et de syndicats dont la FSU

17 JUIN : CNERER

20 JUIN

Commission administrative

20-21 JUIN

Conférence sociale

(en particulier sur les retraites)

LETTRÉ OUVERTE AU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Des directeurs d'UFR et d'IUT des sites de Metz et de la Moselle

Dans ce courrier, il est notamment rappelé fermement qu'il est grand temps d'« arrêter de structurer, déstructurer, restructurer ». Il est également utilement affirmé que « l'objectif essentiel des personnels devrait être de consacrer le maximum de temps à former le mieux possible les étudiants, de faire de la recherche de la plus haute qualité scientifique possible ». Or, lit-on encore, « la création (mal négociée) de l'université de Lorraine a conduit à confisquer au site mosellan en général et mes-sin en particulier, son autonomie scientifique, pédagogique et politique ». Quant au projet envisagé, « il conduirait à finir de démanteler et à réduire à néant ce qui reste de notre capacité d'initiative au service d'une Moselle déjà tant malmenée ». Le texte exprime clairement le refus de ce projet et réaffirme la nécessité de l'ancrage territorial du site mosellan. ●

TUNISIE

Habib Kazdaghli acquitté

Habib Kazdaghli, recteur de l'Université de la Manouba, a été acquitté jeudi 2 mai 2013 après un an de procès. Il avait voulu faire appliquer le règlement de l'établissement interdisant le port du voile intégral et était accusé par deux étudiantes de violences. Ces dernières sont condamnées à 2 et 4 mois de prison avec sursis (pour accusations infondées et dégradations). Cette première victoire devra être confirmée en appel. Autre bonne nouvelle : au-delà de la Manouba, où les étudiants se sont mobilisés contre les islamistes sur le campus, il y a un mois et demi l'UGET (syndicat de gauche) a remporté les élections étudiantes (250 des 284 sièges que comptent les établissements universitaires) contre l'UGTE (islamiste). Plus que jamais l'Université tunisienne est un symbole de liberté et de démocratie et entend le rester. ●

Annliese Nef

ESPAGNE

Des flots de grévistes de l'éducation dans les rues de toutes les villes...

Premier acquis : le gouvernement repousse l'adoption (prévue initialement le 10 mai au Conseil des ministres) de l'avant-projet de Loi « orgasmique » de « modernisation » de l'enseignement... En vrac: un tribunal « indépendant » annule la mise en examen de l'infante royale Cristina pour soupçon de « trafic d'influence » dans l'affaire de l'Institut de mécénat Noos (détournement de millions d'euros d'argent public) de son présumé ripoux de mari...qui va devenir entraîneur adjoint de l'équipe de hand du Qatar... Les médias s'interrogent sur « la fortune » du roi... et dire que la transition et la monarchie étaient « immaculées », « modéliques »... L'Espagne se « républicanise » entend-on... Le gouvernement espagnol menace le gouvernement argentin de « crise » si les familles des victimes de la répression franquiste, dont la soeur de Puich Antich abandonnées en Espagne (où l'on ne peut toucher à l'impunité du franquisme protégée par la loi « d'amnistie » de 1977), témoignent devant une juge argentine... Qui parle de « néo-franquisme » ? ●

Jean Ortiz

RETRAITÉS ET ABATTEMENT DE 10 %

Un projet de suppression inacceptable

Contrairement à ce que l'on a cherché à faire croire à l'opinion publique, cet abattement n'est aucunement une déduction pour frais professionnels. Si c'était le cas, sa suppression serait en effet justifiée. Il a en réalité été accordé par souci d'équité, les retraités n'ayant pas la possibilité dans notre système fiscal déclaratif de sous-évaluer leur revenu imposable. Pour bien comprendre la nature de l'abattement, il convient en effet de rappeler qu'en 2005, après la suppression de l'abattement de 20 % pour tous, le gouvernement a décidé de maintenir celui à 10 % pour les retraités. La condition de ces derniers se serait-elle améliorée depuis ? Tout indique qu'il n'en est rien. Faut-il préciser que pour les 15 millions de retraités, l'enjeu est très important ? ●

Alain Policar

le snesup

MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Isabelle de Mecquenem,
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chammas

Vers une disparition programmée ?

→ par Jean-Pierre Raoult, Militant SNESUP, membre du comité scientifique des IREM

Les adhérents au SNESUP sont nombreux à connaître les 28 IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) qui sont, depuis plus de 40 ans, des composantes universitaires où travaillent ensemble des enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur, ainsi que des chercheurs, des inspecteurs, des formateurs d'enseignants... Leur mission première est la recherche, la production et la diffusion de ressources pour les enseignants de mathématiques (ou formateurs) : revues, brochures, stages de formation continue, colloques, séminaires. Les IREM assurent aussi des actions de diffusion, envers les élèves comme envers le grand public.

Le financement des IREM est assuré, de manière de plus en plus modeste et précaire, car décentralisée, par le Ministère de l'Éducation Nationale (en particulier via les rectorats) et par les uni-

versités auxquelles ils appartiennent. Depuis leur fondation, ils bénéficiaient d'une subvention, elle aussi décroissante, du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cette année cette subvention a été supprimée. Dans la lettre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche notifiant cette décision, qui souligne *la qualité de l'action des IREM*, on lit : *La formation des enseignants est, plus que jamais, une des priorités de l'État... Dans ce contexte, nous sommes très sensibles au travail que vous accomplissez*. Mais on trouve ensuite : *Nous avons fait le choix de concentrer les moyens, très limités, dont nous disposons, sur les universités et les écoles... et non sur les réseaux nationaux*.

Les IREM se mobilisent contre cette mesure, qui remet intégralement en cause leurs actions nationales (colloques,

fonctionnement du comité scientifique) qu'en particulier les rectorats n'aident pas. Ils relèvent qu'elle intervient au moment où la création des ESPE (vers qui le MESR leur suggère de se tourner) suscite des inquiétudes.

Ils ont obtenu dans cette lutte plusieurs soutiens, en s'appuyant sur le texte de Fabrice Vandebrouck, président de l'Assemblée des Directeurs d'IREM, intitulé **IREM ; argumentaire en faveur d'un réseau fort**, mis en ligne sur le « portail des IREM » : <http://www.univ-irem.fr/>. Celui-ci est notamment diffusé par la Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques.

Les IREM sont convaincus de trouver à leurs côtés le SNESUP et ses sections, en particulier dans les composantes (UFR ou départements de mathématiques, IUFM) auprès desquelles ils sont implantés. ●

LE CAFEMAS ET SES MISSIONS

Un outil indispensable

→ par Thomas Verchère, président de l'ANESTAPS (Association nationale des étudiants de STAPS-FAGE)

Le CNESER, le 13 mai dernier, a voté une motion demandant au gouvernement de ne pas dissoudre fin juin le CAFEMAS. Occasion de parler des missions de ce dernier.

Le Centre d'Analyse des Formations, des Emplois, des Métiers dans l'Animation et le Sport (CAFEMAS) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé par arrêté conjoint du ministre en charge du budget et du ministre en charge des sports en mai 2011.

Ses missions, prévues dans son arrêté de création, sont :

- de synthétiser, collecter et exploiter des données relatives aux formations et aux emplois dans le champ des métiers de l'animation et des activités physiques ou sportives ;
- de conduire et commander des études complémentaires ;
- de mettre à disposition ces données sous des formes accessibles aux partenaires ;
- de formuler des diagnostics pouvant comporter un caractère prospectif de la relation formations-métiers-emplois, afin d'aider aux prises de décisions.

Les travaux déjà finalisés par le CAFEMAS sont la réalisation des panoramas des situations professionnelles dans les champs de l'animation et du sport, et dernièrement un

dossier consacré à la filière STAPS. Au fil du temps, le CAFEMAS est devenu un outil des plus innovants, puisque permettant une gouvernance partagée avec les partenaires non-étatiques (Comité Olympique et Sportif Français, branches professionnelles de l'animation et du sport, Association des régions de France...), et ainsi une coordination stratégique entre les différents acteurs de la nébuleuse constituant la formation aux métiers de l'animation et du sport.

En effet, l'une des particularités de ce champ est sa complexité :

- diplômés décernés par le ministère de la Jeunesse et des Sports : niveaux 4 à 2 ;
- diplômés décernés par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (STAPS) : niveaux 3 à 1 ;
- certificats de qualification professionnelle, délivrés par les partenaires sociaux : niveau 5 ;
- titres à finalités professionnelles, décernés notamment par la Fédération Française de Football.

Pour pouvoir encadrer contre rémunération, les diplômés doivent être inscrits à l'annexe 2 du Code du Sport, et seuls les diplômés d'une structure dépendant du ministère des Sports sont reconnus pour encadrer dans les activités dites en environnement spécifique (Ski et activités assimilés, Surf, Canyonning, etc.).

Ainsi, le CAFEMAS permettait d'espérer voir les pouvoirs publics se saisir de ses travaux, et conduire une réforme profonde de la formation aux métiers de l'animation et du sport, permettant à chaque jeune de s'y orienter de façon éclairée quel que soit son capital culturel et financier, et aux employeurs de mieux s'y retrouver. Pour l'ANESTAPS et la FAGE, la façon dont sera traité ce dossier, après un soutien fort du CNESER et du CSE, sera révélatrice de la place accordée au dialogue social par le gouvernement. ●

Voir textes des motions : <http://snesup.fr/Votre-metier?aid=6697&ptid=10&cid=3715> et <http://snesup.fr/Votre-metier?aid=6698&ptid=10&cid=3693>

MANIFESTATION DU 5 MAI POUR UNE VI^E RÉPUBLIQUE

Un événement politique majeur

→ par Annliese Nef, membre du BN

Au-delà de la polémique sur les chiffres – précisons tout de même que qui était présent et a marché pendant plus de 3 h 30 entre Bastille et Nation, sans être pour autant en queue de cortège, s'interroge sur les motivations de ceux qui estiment qu'il y avait moins de 100 000 personnes –, la manifestation du 5 mai dernier à l'appel du Front de

Gauche, d'une partie des élus EELV, du NPA et de bien d'autres (parmi lesquels nombre de syndicalistes) pour une VI^e République est un événement politique majeur. On a vu ainsi une partie des observateurs réaliser soudain que, contrairement à ce qu'ils avaient beaucoup répété, la gauche de la gauche n'est pas seulement dans la critique ; les écologistes ont dû se positionner, notamment par rapport à un exercice autoritaire du pouvoir que permet la constitution de la VI^e République ; une alternative a été proposée à ceux qui ne satisfont pas de la politique, voire du système politique, actuels, mais qui ne se reconnaissent pas pour autant dans le Front National, comme une équation un

peu facile tente trop souvent de le faire croire. Au-delà, un tel mouvement participe d'une protestation qui se développe au niveau européen et commence, semble-t-il, à être entendue jusqu'à Bruxelles. Abandon du « tout austéritaire » et volonté de réforme politique marchent dans chaque contexte national la main dans la main, tant les peuples s'interrogent sur des systèmes qui permettent de mener des politiques aussi opposées à leur volonté et à leur intérêt. Dans le même temps, loin d'alimenter la germanophobie, agitée comme un chiffon rouge par certains, cette convergence redessine un véritable internationalisme de la solidarité européenne et mondiale. ●



© L'Humanité

ENSEIGNER EN ANGLAIS

Non aux cursus en « sous-anglais » à l'université

→ par Michelle Lauton, membre du BN

Privilégier une seule langue, c'est perdre la richesse du plurilinguisme et du pluriculturel et contribuer au développement d'une « pensée unique ».

Le projet de loi ESR veut promouvoir les enseignements en langue étrangère – c'est évidemment à l'anglais qu'il faut penser – dans l'enseignement supérieur français, avec pour objectif d'attirer des étudiants étrangers « solvables ». Cette disposition – en contradiction avec la loi Toubon de 1984 qui précise que la langue française « est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics » (article 1) – suscite nombre de réactions dans la communauté universitaire et au-delà. L'Académie Française s'est opposée à cette disposition tout comme nombre de personnalités (Alain Rey, Michel Serres, Georges Hagège...). *Le Monde* du 10 mai, *La Croix* du 13 y consacrent des articles. Pour Bernard Pivot, « si nous laissons

l'anglais s'introduire dans nos universités, si nous le laissons, seul, dire la science et le monde moderne, alors le français se mutilera et s'appauvrira ». Et cela ne va-t-il pas affaiblir la langue anglaise elle-même ?

Malgré l'opposition de nombreux députés PS, UMP et Front de Gauche, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a maintenu cette disposition, et se contente de proposer en contrepartie que les étudiants étrangers concernés par les enseignements en anglais puissent recevoir un apprentissage de la langue française.

Même ainsi assortie d'une mesure qui ne serait pas une obligation, l'extension des enseignements en anglais risque d'éloigner des études en France des étudiants francophones issus des pays en développement, pour lesquels la France représente encore le pays des droits de l'Homme et pour lesquels la maîtrise du français constitue un atout. Quant aux étudiants ayant effectué leurs études secondaires en France, leur niveau en langue étran-

gère, et notamment en anglais (cf. les difficultés d'obtention du CLES 2 pour les futurs enseignants), est très insuffisant pour suivre avec profit un cursus dans une langue étrangère. Et que dire du niveau de langue de nos collègues ? On peut s'interroger sur leurs possibilités de préparer régulièrement des cours en anglais, en exprimant toutes

les nuances sur les questions traitées ? Va-t-on donc vers un enseignement en « sous anglais » ? Il faut au contraire donner aux étudiants les moyens de maîtriser les connaissances correspondant à leurs études ET une langue étrangère.

Et vouloir privilégier une seule langue – celle du monde anglo-saxon – n'est-ce pas aussi perdre la richesse du plurilinguisme et du pluriculturel, contribuer au développement d'une autre pensée (références bibliographiques ou terminologie différentes, par exemple), d'une « pensée unique » ? Le SNESUP demande l'abandon de cette disposition, comme de l'ensemble du projet de loi. ●

▼
**Vouloir privilégier
 une seule langue,
 n'est-ce pas aussi perdre
 la richesse du
 plurilinguisme et du
 pluriculturel.**
 ▲



© The Gazette

FRANÇOIS JACOB : DISPARITION D'UN CHERCHEUR D'EXCEPTION

Une vie citoyenne au service de la science

→ par Chantal Astier, PR, université de Paris sud

François Jacob, mort à 92 ans, fut chercheur à l'Institut Pasteur et professeur au Collège de France. Pionnier de la génétique bactérienne, il a participé aux révolutions de la biologie fondamentale et aux développements spectaculaires de la biologie moléculaire de la seconde moitié du vingtième siècle. Au cours de sa carrière, l'excellence de ses travaux fut saluée par de très nombreuses distinctions. En particulier, il reçut le prix Nobel de médecine en 1965 avec Jacques Monod et André Lwoff pour des travaux portant sur la régulation de l'expression des gènes. Il fut, comme il le disait lui-même, «un maillon dans une longue chaîne de chercheurs», mais pas l'un des moindres ! Médecin de formation, détourné de la chirurgie après des blessures de guerre, il s'est orienté vers la biologie et plus particulièrement la



© Micharens

génétique par «nécessité intérieure et hasard extérieur». Avec cette formule élégante pour qualifier son parcours, il lançait aussi avec l'humour qui le caractérisait un clin d'oeil à son compagnon de recherche, Jacques Monod, auteur en

de la philosophie des sciences. Membre de l'Académie des sciences depuis 1977, il fut aussi homme de lettres et la profondeur de ses écrits lui a valu l'honneur d'être un des rares scientifiques devenus membres de l'Académie française en 1996.

François Jacob, homme libre et de courage, rejoignit parmi les tous premiers (dès juin 1940) les Forces Françaises Libres à Londres. Il combattit en Afrique du Nord où il fut blessé une première fois en Tunisie puis une seconde fois, beaucoup plus gravement, en participant à la bataille de Normandie en juin 1944. Nommé Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle, il devint Chancelier de l'Ordre de 2007 à 2011.

Ce grand chercheur aura toute sa vie mis sa rigueur scientifique et morale au service de ses combats contre tous les obscurantismes. Nous saluons ici, le scientifique d'exception, homme d'engagement et de courage. ●

1970 de l'essai intitulé *Le hasard et la nécessité*. Cette même année, François Jacob écrivait *La logique du vivant*. Ce livre a marqué la discipline et bien au-delà, en popularisant sans les vulgariser, ce que sont les ressorts du progrès scientifique qui, même s'il s'appuie sur les progrès technologiques, ne peut se faire sans l'émergence de nouveaux concepts permettant la reformulation de questions qui guident les expériences. Cette extraordinaire histoire de la biologie est aussi un ouvrage majeur

HOMMAGES

Bertrand Goffaux

→ par Anne Jollet, membre de la section de Poitiers



© DR

Notre collègue et ami du département d'histoire de l'Université de Poitiers, Bertrand Goffaux, est décédé très brutalement ce 30 avril 2013. Spécialiste de l'Espagne romaine, il venait de rejoindre, sitôt les cours terminés à Poitiers, son chantier de fouilles en Andalousie. La nouvelle du décès de ce collègue de moins de 40 ans, tout à la fois si profondément sérieux et affable, père de deux petites filles, a terrassé l'ensemble de ses collègues et amis, et tout particulièrement ses camarades du SNESUP. En effet, en dépit de son élection relativement récente (il avait été élu maître de conférences à Poitiers en histoire ancienne en 2008) après un parcours par Louvain puis Lille, Bertrand s'était fait très vite une place cruciale parmi nous.

Jeune maître de conférences, nous l'avions tout de suite retrouvé dans les réunions du Snesup. C'est tout naturellement qu'il s'était retrouvé au cœur des actions menées contre la LRU en 2009. Par sa capacité à nourrir le débat d'informations précises, à l'animer, Bertrand avait gagné le respect de tous dans ces moments d'intense mobilisation.

C'est tout naturellement aussi que le SNESUP l'avait choisi pour être sur la liste syndicale lors des élections du conseil de notre UFR. Il y a siégé jusqu'à ce printemps 2013. Nous souhaitons vivement que Bertrand se représente. Mais il venait aussi d'être élu au CNU et, passionné de recherche, il était conscient, de la difficulté de tout concilier. Il souhaitait, pour quelques années, avoir plus de temps à consacrer à ses travaux. Il a contribué à donner à son laboratoire, Herma, une dimension internationale, par ses activités en Espagne, mais aussi par la coordination du programme Erasmus d'épigraphie (European Summer School in Epigraphy – Poitiers). Voir les photos du groupe joyeux des étudiants de ces universités d'être suffit à faire comprendre combien la recherche s'accompagnait pour Bertrand du partage, avec les aînés dont il considérait les compétences avec beaucoup de respect, avec les plus jeunes pour lesquels il avait toujours beaucoup d'attention. Bertrand n'était pas seulement un chercheur passionné, il était aussi un enseignant scrupuleux dont les étudiants nous ont dit avec émotion dans ces moments douloureux combien ils appréciaient et le sérieux et l'écoute. Nous redisons à sa famille, à son épouse, ses parents, ses petites filles notre profonde tristesse et notre grande admiration pour un collègue qui, si jeune, par sa culture et sa loyauté, avait su déjà tant apporter à la qualité de notre vie collective. ●

Robert Fischer

→ par Thierry Labica, membre de la section de Nanterre



© DR

Notre camarade et ami Robert Fischer vient de mourir. La maladie qui l'assaillait depuis un an a fini par l'emporter. Robert avait été secrétaire de la section de Nanterre pendant de nombreuses années et avait pris sa retraite il y a quatre ou cinq ans seulement, alors en pleine forme. Nombre d'entre vous ont connu l'alliage de détermination inébranlable et d'affabilité qui le caractérisait. Pour nous, à Nanterre, et notamment pour les anglicistes, c'est une nouvelle accablante.

Robert avait été un de nos professeurs, puis était devenu un camarade et un ami. A titre de secrétaire de section comme à titre personnel, je veux dire toute mon amitié à Claire Bazin, sa compagne, professeur de littérature britannique à Nanterre, et à sa fille, notre collègue et camarade Karin Fischer, MCF en anglais à l'université d'Orléans. ●

PARIS-SACLAY

Le diktat d'une administration « offshore »

La Fondation de coopération scientifique Paris-Saclay (FCS) est décidément un organisme qui échappe à tout contrôle. Aux mains d'une poignée de brillants experts et de quelques responsables des grands établissements participant au projet de pôle scientifique Paris-Saclay, la fondation, avec son statut de droit privé, peut s'affranchir des réglementations qui fondent les services publics d'enseignement supérieur et de recherche.

Dernier exemple en date : la création en son sein d'un sénat académique constitué de seulement 60 élus sur 150 membres, excluant toute représentation des étudiants et des personnels administratifs et techniques. Le scrutin réservé aux enseignants et chercheurs qui vient de se dérouler laisse rêveur, avec un vote électronique autour de candidatures individuelles dans des collèges disciplinaires limitant toute expression syndicale, et l'utilisation de listes de personnels d'établissements publics sans leur consentement. Chaque électeur devait choisir son collège au moment du vote ! Cette instance consultative est pourtant annoncée comme le lieu d'élaboration collégiale de la politique et de l'organisation d'une université Paris-Saclay.

Car la FCS, missionnée par le ministère de V. Pécresse pour assurer la bonne utilisation des crédits alloués à l'IDEX Paris-Saclay dans le cadre des « initiatives d'avenir », se voit désormais confier rien de moins que la construction d'un gigantesque pôle universitaire mêlant plus d'une vingtaine d'établissements (publics ou non) : trois universités franciliennes, les grands organismes de recherche et de prestigieuses grandes écoles, dont Centrale-Supelec et HEC. Une fois de plus, les conseils d'administration des établissements concernés n'auront plus qu'à entériner les décisions de cette administration « offshore » ou à s'exclure totalement du projet.

Avec un tel verrouillage, les personnels ne peuvent que subir des choix tournés vers les illusions de l'excellence, du transfert et de la compétitivité. Construire un projet alternatif, pour des logiques de coopération, des formations de qualité qui s'adressent à tous les étudiants et une recherche qui s'émancipe des canons industriels du moment, passe par une réelle démocratie universitaire favorisant l'implication de tous les acteurs. Cela demande du temps, des moyens, et d'en finir avec le diktat de la FCS. ●

Gilles Laschon, *membre de la section du SNESUP*



Menaces contre la démocratie universitaire

Une AG des personnels de l'INALCO, élargie à l'ensemble des personnels du PRES Sorbonne Paris Cité, s'est tenue jeudi 11 avril 2013 pour faire un bilan de la mobilisation dans le PRES et décider d'actions contre le projet Fioraso. L'AG a été une première étape, après une semaine de distributions de tracts aux étudiants et aux collègues à raison de trois heures par jour dans le hall de l'INALCO et de la BULAC. Plus de 430 signatures ont été recueillies par la pétition nationale contre le projet de loi.

L'AG rejoint toutes les condamnations du projet et du « contrat unique » entre COMUNET et État déjà publiées et s'inquiète des menaces contre la démocratie universitaire, contre le statut des personnels, en particulier techniques et administratifs. L'AG s'inquiète de la diminution de l'offre de formation déjà amorcée par les bureaux du PRES-SPC, de la marchandisation annoncée des masters et de la « secondarisation » du premier cycle de licence. Elle émet les plus vives réserves à l'égard des formulations ambiguës du texte qui ne laissent pas aux CA des établissements la possibilité de voter « contre » leur rattachement/fusion/regroupement à un ensemble unique parce que le texte, au fond, ne propose pas d'alternatives à la COMUNET. Les choix proposés n'en sont pas puisque *in fine* les contrats quadriennaux UNIQUES proposeront des « échanciers » pour rapprochements non encore effectifs...

Une action concertée contre le texte Fioraso à l'échelle du PRES s'est imposée dans la discussion car elle est un préalable pour préparer des réactions communes aux menaces contenues dans la loi pour nos établissements. Dans l'immédiat, il a été décidé que des AG se tiendraient à Paris 7 puis Paris 3 pour commencer, pendant les discussions parlementaires. Une lettre aux parlementaires a été rédigée et adoptée par l'AG de même que le projet d'un texte aux présidents du PRES et des établissements membres. ●

Jean-Louis Martineau, *membre de la section du SNESUP*

MUSÉUM

Privatisation du bien public, précarisation et souffrance du personnel

La marchandisation, le marketing et la communication ont pris le pouvoir à la direction du Muséum national d'Histoire naturelle, si bien que les activités historiques sont envisagées sous un angle purement commercial. Cette vision dénature la vocation même du Muséum.

Depuis 2002, le MNHN est régi par des statuts réduisant le rôle des élus des personnels (minoritaires au C.A.), à celui de témoins d'une politique qu'ils ont continuellement désapprouvée. Leur démission du CA du Muséum en avril 2012, précédée de plusieurs rapports d'inspection constatant les dysfonctionnements du mode de gouvernance, a conduit les ministres de tutelle (MESR et MEDDE) à demander la mise en place d'une mission devant conduire à de nouveaux statuts fondés sur la collégialité et la démocratie pour l'horizon de juin 2013. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Le dialogue annoncé est rompu. Rien ne bouge et la situation s'aggrave, les ministres ne répondent plus. Pendant ce temps, entouré de collaborateurs nommés parmi ses proches (dotés de rémunérations indécentes au regard de la pression sur de nombreux emplois de contractuels dans les services), l'actuel directeur général, Thomas Grenon, poursuit et amplifie la politique de saccage du service public et l'application de méthodes managériales brutales qui engendrent, comme ailleurs, de la souffrance au travail. En privilégiant des objectifs commerciaux de la mission de diffusion, en déléguant au privé les activités relevant des compétences du Muséum, la direction générale organise un véritable démantèlement de l'établissement. Ainsi en est-il de la réouverture du zoo de Vincennes, dont nous rappelons que la fort coûteuse rénovation par le biais d'un PPP va hypothéquer les ressources de l'établissement pendant 25 ans à raison de 14 millions d'euros par an.

Une AG du personnel, qui s'est tenue le 12 avril dernier, a voté une motion en 5 points à l'adresse des tutelles. Lors d'une manifestation, cette motion a été portée au MESR le jeudi 25 avril par les personnels demandant que leurs délégués syndicaux soient reçus au cabinet de la ministre. Après une entrevue avec G. Houzel, l'intersyndicale a obtenu la tenue d'une rencontre le 17 mai avec les missionnés du MESR et du MEDDE pour débattre de leurs conclusions préliminaires sur les statuts du Muséum. Peut-on espérer que cesse le mépris avec lequel est traité le service public ? ●

Hervé Lelièvre, *membre de la section du SNESUP*



25 avril : manifestation pour la défense des statuts du Muséum

© Hervé Lelièvre



© Didier Charrma



Les actes du congrès

Pendant trois jours une centaine de syndiqués, délégués des sections de toute la France ont débattu à l'université de Villetaneuse à l'occasion de notre Congrès d'orientation. De nombreux invités sont venus pour apporter leur regard sur l'enseignement supérieur et la recherche. Voici les actes du congrès, l'appel ayant été publié dans la *Lettre flash* n° 22.

Rapport de la commission Vie syndicale

La réunion a principalement évoqué une liste de questions dont le secteur devra se saisir au cours du mandat. Ces questions sont souvent transversales à plusieurs secteurs (SDP, communication, retraites, second degré, etc.) et nécessiteront une coordination.

Structuration géographique du syndicat

Dans le but de dynamiser et de favoriser les collaborations entre sections locales, la communication avec la direction nationale et l'identification des interlocuteurs, le secteur devra faire un état des lieux géographique et mettre en évidence les besoins, faire connaître les possibilités collaboratives offertes par les statuts, en lien avec les structures (académiques ou autres) existantes mais sans forcément imposer un modèle unique. Il devra susciter aussi auprès des sections la participation des syndiqués au travail des secteurs d'activité du national.

Refonte des fichiers

Aide à l'élaboration (en cours) d'un cahier des charges visant à définir les attentes du côté des utilisateurs : mise à jour des fichiers,

mise en évidence de changement d'état de syndicalisation d'une section (notamment en cas de nouvelle adhésion directe), etc.

Site internet (avec le secteur communication)

Dans la commission, la mise en place de pages dédiées aux attentes des secrétaires de section, faciles d'accès et permettant de rassembler les informations utiles (liens vers mémo ou autres textes souvent déjà existants sur le site) a été souhaitée. À étudier avec le secteur communication.

Droits des représentants des personnels (avec le secteur SDP)

- Un statut de l'élu est souvent évoqué au niveau des établissements et la commission affirme le besoin d'un cadrage national.
- Droit syndical : agir pour obtenir partout le respect des droits existants, en lien avec le secteur SDP mais aussi FSU ou autres syndicats.
- Cas emblématique du CHSCT : accès à l'information, droit à l'information, moyens pour fonctionner. S'appuyer sur l'existant (CHSCT secteur privé) pour un alignement par le haut.

Stages de formation syndicale et journées d'information

La commission a listé des thèmes de formations ou de journées d'information qui pourraient être organisées en lien avec les secteurs, en collaboration avec la FSU, d'autres organisations ou collègues compétents. Au cours de la réunion, la ressource que constituent les collègues retraités a été mentionnée et ont été évoqués stages nationaux mais aussi académiques ou autres si nécessaire :

- journée des élu(e)s ;
- droits syndicaux ;
- harcèlement, gestion des conflits, etc. ;
- évolution des structures dans l'ESR et conséquences sur les personnels ;
- non-titulaires/précarité/loi Sauvadet : pouvoir répondre aux questions pratiques ;
- carrières : demande d'une fiche pratique aux secteurs concernés (second degré, CNU, etc.) pour diffusion aux secrétaires de section et vigilance sur le calendrier des opérations ;
- objectif, stratégie, activité, animation et organisation du SNESUP. ●

COMMISSION SERVICE PUBLIC

Conséquence aux dégradations du métier d'enseignant-chercheur et en soutien aux syndiqués, la commission demande que le congrès mandate la CAN pour :

- mener une réflexion et adopter une orientation de politique et d'action juridique ;
- adopter des moyens de renforcement de l'action juridique :

- programmation de formations des militants,
- renforcement de la cellule juridique,
- élaboration d'outils pratiques (fiches, banque de données, etc.).

Travaux de la commission Recherche

Le pacte pour la recherche de 2006, puis la loi LRU de 2007, ont profondément altéré le métier d'enseignant-chercheur. En cette année 2013, annoncée par le MESR comme une année de changement, de retour à plus de démocratie et de respect de l'esprit de service public par la mise en place de la nouvelle loi d'orientation de l'ESR, les enseignants-chercheurs réunis en congrès SNESUP dénoncent leurs conditions de travail et de recherche, expriment leurs attentes et condamnent l'absence de libération des entraves à l'exercice du métier dans le projet de loi d'orientation de l'ESR.

Le métier d'enseignant-chercheur : un métier aux missions dénaturées et dans l'impossibilité d'être pleinement exercé

Le bilan de la commission recherche sur les conditions d'exercice du métier fait état :

- de l'atteinte à l'indépendance de la recherche par :
 - la réduction des financements pérennes des laboratoires et de la liberté d'orientation des recherches fondamentales,
 - le financement majeur par appels à projet, imposant les thématiques de recherches, orientant sur la recherche appliquée et la marchandisation des savoirs,
 - la marginalisation de fonctions pourtant centrales de la recherche, tels le développement d'un savoir critique et la veille scientifique ;
- d'une part trop importante du temps de travail annuel des enseignants-chercheurs consacrée à solliciter des financements de recherche ou de thèses doctorales et de post-doctorats et à produire des rapports justifiant les dépenses et les travaux engagés ;
- de la conséquente disparité de moyens d'exercice de la recherche entre enseignant-chercheur d'un même laboratoire et entre disciplines ;
- de la démultiplication des phases d'évaluation, grevant le temps propre à l'exercice de la recherche ;
- de la course quantitative aux publications conduisant :
 - à délaisser les objectifs qualitatifs de production de la recherche,
 - à une inquiétante et aberrante augmentation des fraudes sur les résultats pour les rendre publiables,
 - au désaveu des productions francophones, que ce soit sous forme d'ouvrages, pourtant nécessaires à une réflexion approfondie, ou sous forme de publications périodiques, estimant à tort que les productions francophones sont de moindre niveau par rapport aux pro-



Participer à la réflexion commune

© Didier Chamma

ductions anglophones (biais liés aux facteurs d'impact privilégiant la lecture par le plus grand nombre),

– à la stigmatisation des collègues qui ne répondent pas à ces exigences et/ou à l'exclusion des laboratoires ;

- de la mise sous tutelle de la recherche par les établissements passés aux RCE (financement au prorata des enseignants-chercheurs considérés comme « producteurs ») avec un fléchage des profils de poste sur un laboratoire prédéterminé, sans assurer la pérennité de l'enseignement dans les disciplines de rattachement (focalisation des embauches sur la seule dimension recherche) ;
- du manque d'application de la Charte européenne instituant l'obligation aux EPST de constitution, d'adoption et de respect des règlements intérieurs des laboratoires Équipes d'Accueil.

L'ensemble des difficultés rencontrées fait état d'un manque croissant de temps dévolu à la recherche. La commission réaffirme la nécessité :

- du respect :
 - de la diversité des temporalités de recherche en fonction des thématiques et disciplines, aussi bien sur le plan du temps de maturation des projets que de celui de leur mise en acte,
 - des diversités individuelles du temps de réalisation de la recherche ;
- d'une meilleure prise en considération des temps d'obtention des moyens financiers et humains de recherche ;
- de l'instauration systématique d'un temps de formation continue et d'un CRCT de droit d'un an tous les sept ans ou de six mois tous les trois ans.

La restructuration de la recherche : aucune avancée, surtout des reculs

La dégradation des conditions de travail trouve son essence dans une restructuration politique de la recherche publique qui prend appui sur :

- la marchandisation internationale des savoirs ;
- la volonté intergouvernementale européenne d'utiliser la recherche pour répondre à la crise mondiale de l'emploi ;
- la volonté de compenser le manque d'investissements privés dans la recherche par l'orientation des recherches publiques sur la recherche industrielle ;
- le désinvestissement corrélé du financement de la recherche publique fondamentale pérenne ;
- la conséquente orientation des financements de recherche sur quatre thématiques d'innovation industrielle : l'énergie, les transports, la santé et la sécurité alimentaire ;
- la déclinaison de cette politique de l'Europe vers les régions, portée par la politique de décentralisation. La forme la plus évidente de cette déclinaison est l'inscription dans le projet de loi d'orientation de l'ESR de la mission de transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique. Cette dernière est reconnue par la communauté comme un des éléments constitutifs de la mise en application de la recherche fondamentale mais ne peut en aucun cas constituer une obligation. En France, la restructuration aura été marquée par la démultiplication des agences de moyens et d'évaluation qui, en l'absence de liens institutionnels, auront entraîné :
 - une démultiplication des modes de recherche de financement ;
 - une absence de cohérence entre les demandes de projets de recherche pluridis-

ciplinaires et transdisciplinaires et les modalités d'évaluation des dossiers d'enseignant-chercheur restés au seul niveau disciplinaire (sections CNU) ;

- une redondance thématique des appels d'offres (réduction des champs thématiques ouverts au financement) ;
- la poussée à la spécialisation thématique des établissements via les Initiatives d'Excellence, concentrant les financements sur quelques pôles au détriment des autres champs territoriaux de la recherche ;
- la recrudescence d'emplois contractuels de recherche, liés aux financements par projets de courte durée, une opacité du mode de fonctionnement des réseaux transverses de recherche et de financement, conduisant à la cooptation des membres de ces réseaux et à la rétention d'informations. L'une des conséquences en est la résurgence du mandarinate ;
- la dichotomisation de la recherche et de la formation ;
- l'entrée des Régions dans le pilotage de la recherche régionale (stratégies tripartites État-Région-Communauté d'Universités Scientifique qui entreront en interface avec celles des communautés métropolitaines inscrites dans le projet de loi de décentralisation).

Préconisations et revendications

Afin de revenir aux éléments fondamentaux de notre métier, de garantir la temporalité, la liberté académique et l'indépendance nécessaires à toute recherche publique, nous demandons en priorité :

- une réattribution massive des crédits de financement par projet et du Crédit Impôt Recherche afin de financer majoritairement la recherche publique par crédits récurrents ;
- la résorption de la précarité au niveau des enseignants-chercheurs et BIATSS, via un vaste plan pluriannuel d'emplois statutaires dans la fonction publique d'État et l'arrêt de l'embauche contractuelle ;



Nous demandons un vaste plan pluriannuel d'emplois de statutaires de la fonction publique d'État conduisant à l'arrêt de l'embauche contractuelle.



- que le « transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique » figure comme une des finalités possibles du métier d'enseignant-chercheur mais en aucun cas comme une obligation (mission) ;
- la poursuite de la réflexion sur la transfor-

mation de l'évaluation de l'activité de recherche par un suivi de carrière, permettant notamment de prendre en compte l'activité elle-même et non pas seulement sa production ;

- la réaffirmation du droit à la recherche pour tous et la mise en place des conditions nécessaires à la réintégration des collègues écartés des équipes de recherche.

En résumé, les travaux de la commission recherche mettent en évidence le constat unanime de la dégradation des conditions d'exercice de notre métier, en particulier la réduction dramatique du temps consacré à une réflexion critique, pourtant indispensable à toute recherche véritablement innovante, le découpage du temps de recherche s'articulant désormais autour de la durée des financements sur projets.

De même, la commission dénonce la poursuite du processus de regroupement d'établissements via la concentration des moyens sur quelques pôles et la volonté de confier

aux régions des responsabilités majeures en matière de politique de recherche. Ces deux aspects, qui apparaissent explicitement dans le projet de loi, conduisent à la dégradation du maillage territorial et à la disparition de disciplines entières au sein de la recherche. Ces évolutions délétères sont les conséquences directes de la marchand-

isation des connaissances impulsée et développée par les politiques gouvernementales européennes. La commission Recherche oppose donc un refus catégorique au projet de loi ESR du gouvernement actuel qui confirme son inscription politique dans le processus de Bologne. ●

Les travaux mettent en évidence la dégradation des conditions d'exercice de notre métier, en particulier la réduction dramatique des moyens accordés à la recherche fondamentale et aux disciplines non industrielles.

Les retraité(e)s dans le SNESUP et la FSU

... et partout dans la rue



© Didier Chamma

La situation de retraité n'est pas une coupure avec le monde des salariés, c'est une nouvelle étape dans la vie des salariés. D'ailleurs, pour beaucoup de retraités du supérieur, il y a toujours maintien d'activités scientifiques, culturelles, associatives, politiques et syndicales. Les retraités ont toute leur place dans le syndicat.

Le congrès mandate la direction nationale pour renforcer et développer un collectif Retraité(e)s, avec des formes d'organisation adaptées à la dispersion de ceux-ci et articulées avec le fonctionnement des sections

d'établissement, pour que s'expriment au plus près de leurs préoccupations et de leurs besoins, et au mieux, les revendications des syndiqués retraités.

Des liaisons fortes avec les SFR-FSU (Sections fédérales des retraités) aux niveaux départemental et national seront créées ou renforcées dans une perspective de lutte unitaire et sans compromis pour la défense de nos revendications, dans la fonction publique comme au niveau interprofessionnel avec la FGR-FP. ●

Travaux de la commission Formations supérieures et formation des enseignants

La commission a évoqué plusieurs questions.

Lien entre les trois projets de loi : refondation, ESR et décentralisation

La commission pointe la cohérence entre les trois projets de loi et insiste sur les dangers de l'acte 3 de la décentralisation tant du point de vue formations que du point de vue recherche.

Liaison lycée-université

Le projet de loi ESR prévoit des quotas, définis par le recteur pour les BTS et DUT pour les bacheliers professionnels et technologiques, ce qui constitue une duperie au regard des flux en présence et un refus de traiter leur demande de poursuite d'études. La discussion s'est engagée sur l'échec dans le premier cycle universitaire. Une première analyse a permis de pointer le taux de réorientation des bacheliers dans les premières années de l'entrée dans l'enseignement supérieur. La commission a fait apparaître plusieurs pistes de réflexion : meilleure information lycée-université (dans les deux sens), adaptation des pédagogies et des maquettes des premières années du supérieur au bénéfice des différents publics étudiants, voies de réussite pour les bacheliers notamment technologiques et professionnels s'appuyant sur leurs profils et leurs acquis (diversification des parcours), réflexion sur la place des DUT dans les parcours de formation, amélioration des conditions sociales des étudiants, notamment par le biais de l'allocation autonomie pour tous, évaluation des étudiants, réflexion sur la semestrialisation et ses conséquences négatives, création de licences technologiques, parcours diversifiés, etc. Il apparaît aussi fondamental de garder le cadrage national des IUT (dont les programmes pédagogiques nationaux (PPN), notamment dans leur aspect financier). La

Le projet de loi ESR prévoit des quotas, définis par le recteur, pour les BTS et DUT pour les bacheliers professionnels et technologiques, ce qui constitue une duperie.



Des pistes proposées pour des préoccupations partagées

commission rappelle le mandat du congrès du Mans concernant la sécurisation des moyens des IUT¹⁰.

La commission a pointé le rôle de plus en plus intrusif du recteur dans le fonctionnement de l'université (ESPE, loi ESR, IUT).

Langues vivantes

Il y a eu un long moment d'échanges sur l'enseignement des langues vivantes. Les questions de certification (niveau B2, organismes certificateurs, master), de l'augmentation de la part de l'anglais, ou des cours dans une autre langue que le français ont été abordés. Il convient d'affiner notre analyse de la question. La question des moyens insuffisants attribués à l'enseignement des langues et de ses finalités a été abordée.

Le SNESUP condamne tout contournement de la loi Toubon de 1992 sur l'utilisation de la langue française et refuse tout établissement sis en France qui utiliserait exclusivement une autre langue.

Alternance, apprentissage

Les discussions ont fait apparaître que le mot alternance recouvre des dispositifs très différents les uns des autres (cf. master « Boissinot » pour la FDE et juxtaposition sans lien, alternance dans les formations technologiques, etc.), et qu'il peut y avoir une certaine confusion pour le plus grand nombre avec l'apprentissage. Il est dès lors suggéré de se doter d'un mandat d'études sur le sujet, avec élaboration de deux chartes distinctes, notamment le lien entre alternance et formation continue (dont les reprises d'études).

Enseignement numérique, enseignement à distance

L'enseignement numérique apparaît dans les lois refondation et ESR comme une panacée. Il est urgent que le SNESUP précise sa réflexion sur le sujet et sur l'enseignement à distance, avec lequel il y a un lien certain même s'ils ne doivent pas être confondus. De même que pour alternance et apprentissage,

L'enseignement numérique apparaît dans les lois refondation et ESR comme une panacée.

il est proposé un mandat d'études afin de préciser nos positions sur son lien avec les méthodes pédagogiques de l'enseignement supérieur et d'élaborer deux chartes distinctes.

Formation des enseignants

Le débat a fait apparaître le lien fondamental entre les deux projets de loi (ESR et refondation) ainsi qu'avec le projet de loi de décentralisation, pour la formation professionnelle (dont la carte des formations des PLP) et l'apprentissage.

La loi de « refondation » concerne la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du collège et est centrée sur l'apprentissage du socle commun, laissant de côté tout ce qui est lycée. L'idée est de former des professeurs de socle, bivalents. Ce qui impliquerait d'alléger les licences et la part disciplinaire du concours. Il a été pointé la cohérence du projet global, notamment le lien entre socle commun et le « bac - 3/bac + 3 ».

La comparaison avec 2002 montre la perte de l'équivalent d'une année d'études dans les cursus menant à la FDE, ce qui ne permet pas de développer la professionnalisation et ampute la formation disciplinaire.

La place de la recherche dans la formation a été abordée. Pour le gouvernement, ce sont les enseignants (formateurs) qui doivent porter l'adossement à la recherche. Le SNESUP demande une véritable initiation à la recherche débouchant sur la soutenance d'un mémoire de master, ce qui suppose que suffisamment de temps y soit consacré durant l'année de M2.

La discussion a mis en évidence que, pour le gouvernement et dans un certain nombre de cas, les ESPE sont destinées à devenir un service commun, avec peu d'enseignants et d'administratifs.

Il est important qu'au niveau des sites, la coordination entre toutes les composantes des universités soit organisée (UFRs, IUFM, etc.) et que, devant les menaces portées par le projet de « refondation », la liaison entre le national et les sections locales soit renforcée. Le congrès prend la mesure de la gravité de la situation pour les personnels des IUFM. Il dénonce le rôle de boucs émissaires qu'on leur fait jouer, ce qui favorise les dispositions officielles actuelles laissant les mains libres aux groupes de pression universitaires et aux recteurs, sans régulation nationale forte. Le congrès rappelle le mandat de prérecrutements massifs et demande son inscription dans la loi.

Action et programme de travail

- Appel à signer la pétition intersyndicale contre la loi Fioraso (www.loiesrtoujoursinacceptable.org).
- Mise en relation des trois projets de loi, production de documents lisibles par le plus grand nombre et organisation d'assemblées générales dans les universités avec l'ensemble des collègues en vue d'une mobilisation.
- Rencontrer les parlementaires à propos des trois projets de loi.

Formations supérieures

- Journée thématique sur la liaison lycée-université, sur les parcours de formation et les méthodes pédagogiques pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Organisation d'une journée thématique sur les langues vivantes dans l'enseignement supérieur.
- Mise en partage des expériences pédagogiques existantes dans l'enseignement supérieur et recherche et analyses et propositions.
- Bilan de la formation des doctorants et des enseignants du supérieur jusqu'à 2012.
- Mandat d'études concernant alternance et apprentissage avec élaboration de deux chartes distinctes, suivi d'une phase de concertation avec les autres organisations syndicales de salariés.
- Mandat d'études concernant l'enseignement à distance et l'enseignement numérique avec élaboration de deux chartes distinctes.

Formation des enseignants

- Le congrès soutient l'action de l'IUFM de Bretagne⁽²⁾.
- Report de la réforme de la « refondation » d'un an, avec maintien des IUFM (cf. article 57 du projet de loi « refondation » en cas d'adoption) pour une remise à plat complète du projet avec de vraies négociations avec les organisations syndicales.
- Exigence d'un cadre national sérieux pour la FDE, avec mise en place d'un comité de suivi issu du CNESER et du CSE (muni de moyens et d'un secrétariat) et une gestion de la carte nationale des formations. Une attention toute particulière doit être portée à la formation des Professeurs de lycée professionnel (PLP).
- Imposer la présence des représentants de tous les syndicats de la FSU dans tous les groupes qui travaillent sur la création des ESPE (niveaux national et local) et la transparence des projets.
- Travail sur les ESPE, de manière fédérale pour créer un rapport de forces face aux recteurs et en vue des futures élections aux conseils d'école des ESPE. ●

(1) Sortie d'un décret accordant les moyens nécessaires aux IUT et la création d'emplois fléchés.
 (2) L'IUFM de l'académie de Rennes est en grève le 26 mars à l'appel d'une intersyndicale FSU, SGEN, CGT, FO, Sud, AI. Les cinq sites sont fermés. L'intersyndicale craint que la mise en place de l'ESPE soit l'occasion d'un dépeçage de l'IUFM entre les universités. Ils redoutent que l'ESPE soit en fait éclatée entre les quatre universités bretonnes avec toutes les contraintes que cela impliquerait pour les personnels et la formation des enseignants.

Sauver la Sécurité Sociale ! La renforcer !

Le congrès s'alarme de la situation de l'immense conquête sociale qu'est la Sécurité sociale, instituée à la Libération au moment où les ressources étaient bien inférieures à celles d'aujourd'hui, situation qui se traduit par un recul pouvant se transformer en effondrement si rien n'est fait pour que le service public

reçoive des moyens adaptés à sa fonction, soit maintenir en bonne santé l'ensemble de la population.

Les mutuelles, qui ont malheureusement avalisé les dispositifs européens les mettant directement en concurrence avec les assurances privées, si elles participent à la protection sociale

dans le domaine de la santé, ne sont qu'un pis-aller, acceptable tant que leur fonction était marginale mais qui remet en cause le principe du financement de la protection sociale par des cotisations versées à la fois par les employés et par les employeurs (qui représentent la part socialisée du salaire, se rajoutant au salaire individualisé). Les sommes versées aux mutuelles, et pour les enseignants du supérieur principalement à la MGEN, pèsent maintenant de plus en plus lourd dans les budgets. On peut craindre qu'il y ait abandon d'une protection universelle et solidaire pour tous au profit d'une protection à caractère personnel fondée sur des versements à une mutuelle ou à une assurance, pour ceux qui en auront les moyens.

Avec la FSU, le congrès demande le plein retour à une sécurité sociale couvrant la totalité des besoins en matière de santé, y compris dans le domaine des soins et appareillages relatifs notamment à la vue, à l'audition, aux soins dentaires. ●



© Didier Chamma

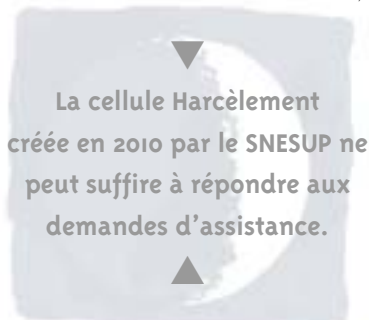
Rapport de la commission Situation des personnels (SDP)

Le congrès dénonce les politiques managériales qui provoquent une explosion de la précarité et une dégradation importante des conditions de travail qu'il s'agit de combattre par tous les moyens. Leurs conséquences se traduisent dans les points ci-dessous débattus par la commission.

CHSCT et risques psychosociaux

L'installation des CHSCT dans les universités ces derniers mois suscite de nombreuses questions et demandes des camarades qui nous représentent dans ces instances. Se sont exprimés en particulier des besoins de stages syndicaux de formation plus spécifiquement destinés aux universitaires, avec l'objectif d'assurer un contrepoint à l'administration, de veiller à l'application des textes, d'évaluer correctement les risques psychosociaux, de susciter des visites de service permettant une approche critique des conditions de travail dans les services où sont détectés des problèmes, etc. La mise en réseau des représentants CHSCT qui vient de démarrer éveille un vif intérêt ; un rappel sera envoyé aux sections qui n'ont pas encore fait remonter leurs listes de représentants. Le réseau devrait en particulier permettre de mener une enquête sur les moyens attribués localement au CHSCT de façon à favoriser leur harmonisation par le haut. Le secteur Santé et sécurité au travail (SST) est mandaté pour développer la formation sur Hygiène, sécurité et conditions de travail (HSCT).

Beaucoup de témoignages inquiets des dérives managériales dans les établissements et de leurs incidences délétères sur le vécu professionnel des collègues ont été recensés. Le problème du harcèlement et de la souffrance au travail devient prégnant et les sections locales se sentent souvent démunies. La cellule Harcèlement créée en 2010 par le SNESUP ne peut suffire à répondre aux demandes d'assistance.



La création d'un corps de médecins de prévention dans tous les établissements conformément à la loi ; cela nécessite une revalorisation de la spécialité de médecine du travail, qui doit faire l'objet d'une action menée auprès du ministère de la Fonction publique et de la Santé publique. La création d'un corps de médecins de prévention doit être envisagée ;



© Didier Chamma

Des congressistes venus de toute la France

ger l'activité des sections pour tisser des solidarités qui ne laissent pas isolés les collègues en difficulté. Une prompt réaction syndicale, si besoin en lien avec le secteur SDP, peut permettre d'éviter que les conflits dégénèrent et s'enferment dans de longues procédures judiciaires aux résultats peu garantis.

Nous proposons au congrès de mandater les instances pour défendre les revendications suivantes :

- présence effective de médecins de prévention dans tous les établissements conformément à la loi ;

de décharges de service ministérielles accordées aux membres des CHSCT, y compris aux enseignants et enseignants-chercheurs, à l'instar de ce qui existe dans le secteur privé ;

- pouvoir de décision des CHSCT sur le choix des formations et des organismes de formation HSCT, excluant les appels d'offres.

Précarité et non-titulaires

Alors que l'emploi de fonctionnaire doit être la règle dans la fonction publique, une précarité inadmissible s'est développée dans

l'enseignement supérieur et la recherche. Comme l'avait anticipé le SNESUP, la loi du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, n'a guère d'effet sur la résorption de cette précarité dans notre ministère. Le rapport Le Déaut lui-même fait ce constat et soulève certaines insuffisances de la loi, telle la non-éligibilité de précaires de longue date à ses dispositions pour des raisons de support juridique de leurs contrats ; il reconnaît « le développement de pratiques de non-renouvellement de CDD à titre préventif pour priver les personnels précaires de la titularisation ou de l'accès à un CDI » et propose « que les médiateurs académiques se mobilisent pour éviter des refus de renouvellement de contrats sans base juridique suffisante ». Mais, sur le terrain, les universités et les organismes poursuivent sans frein ces pratiques.

Les enseignants non titulaires et tous ceux que le ministère catégorise comme « faux vacataires » n'ont pas vu leur situation améliorée par cette loi, comme le démontrent les plans de titularisation des universités (loi Sauvadet) qui ne concernent pratiquement que les personnels BIATSS. Le refus de recruter en catégorie A+, de considérer les faux vacataires et multi-employés, les problématiques soulevées par des concours réservés qui sont organisés par le ministère de l'Éducation nationale (ouverture des postes, contenus des concours, stages, affectation, etc.) ne répondent pas aux situations de notre ministère et ne garantissent pas la titularisation dans le supérieur.

Nous proposons au congrès que soit étudiée la réalisation d'une campagne visant à rendre visibles les collègues non-titulaires auprès de la communauté scientifique et de la société. Elle pourrait inclure :

- la rédaction d'un numéro spécial du *Mensuel*, à diffuser en direction de la presse, des responsables politiques, des universités et de nos collègues en responsabilité ;
- une adresse au président de la République pour demander la création de postes de fonctionnaires et qu'à titre conservatoire, il soit mis fin immédiatement aux non-renouvellements des CDD dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes et que les non-titulaires soient titularisés sur financement d'État. Le remplacement des personnels absents doit être assuré par des titulaires selon des modalités à préciser.

Revendications statutaires

Nos missions, nos métiers, nos carrières et nos conditions de travail sont des sujets qui parlent aux collègues et qui méritent un effort particulier du SNESUP pour mobiliser ceux-ci. Les constats suivants sont revenus régulièrement :

- nos mandats sur ces questions restent malheureusement mal connus, même parmi nos syndiqués ;
- les collègues ne connaissent pas toujours leurs droits, les disparités locales rendant

même la tâche ardue pour les militants des sections.

Nous proposons au congrès que l'information sur ces sujets se traduise de manière plus apparente dans la communication du SNESUP. La réflexion sera engagée sur les moyens les plus appropriés pour remédier aux deux problèmes ci-dessus, comme, par exemple, la confection à destination des nouveaux collègues d'un document synthétique sur

leurs droits (pouvant également servir à leur syndicalisation), une deuxième page *Métier* dans le *Mensuel* pour inclure des informations pratiques sur les dispositifs réglementaires, etc.

Le tableau joint de synthèse des mandats du SNESUP sur les questions statutaires qui, longuement débattu et amendé par la commission, vise à faciliter la diffusion de nos revendications. Quelques points du tableau méritent d'être approfondis au fil des discussions au sein du secteur SDP et des instances. Il conviendra de fournir un pointeur vers un document donnant le détail et les motivations de ces revendications, construit notamment à partir du texte du congrès de 2011 présentant les positions du SNESUP sur les questions statutaires.

Inégalités professionnelles

Le congrès mandate ses instances pour développer des propositions sur le sujet de l'égalité professionnelle femmes-hommes. ●

SUJETS DE TRAVAIL À ENVISAGER POUR LE SECTEUR SDP

- **Concrétisation d'une campagne contre la précarité dans l'ESR, médiatisation.**

S'y ajoutent la question de changements législatifs et réglementaires, que le SNESUP pourrait plus précisément porter, et la politique d'action juridique éventuelle pour les exclus de la CDIisation et des concours réservés (rejoint le souci du secteur recherche de combattre la contractualisation).

- **Actions pour faire avancer le droit syndical, plus particulièrement pour disposer du temps nécessaire à la participation dans les instances de concertation (autorisation d'absence, décharge).**
- **Moyens d'améliorer la communication sur les questions statutaires.**
- **Réflexion sur l'évolution possible de certaines revendications statutaires faisant partie de nos mandats, dont :**
 - **repréciser nos positions sur le statut de fonctionnaire-stagiaire pour les doctorants et les ATER tout en avançant des revendications immédiates pour les ATER, compatibles avec leur statut actuel ;**
 - **transformation automatique pour qualifiés, en considérant le risque d'une dérive de la qualification en concours ;**
 - **opportunité de la qualification à vie ;**
 - **existence d'une hors-classe des MCF, correspondance avec la carrière des agrégés**
- **Développer, en collaboration avec le collectif Retraité(e)s, la réflexion sur le système des retraites et l'aide aux collègues pour les questions de préparation de leur retraite.**
- **Débattre des problématiques de l'évaluation individuelle, du suivi de carrière, et de leurs modalités éventuelles (rejoint la préoccupation du secteur recherche).**
- **Propositions pour l'égalité professionnelle.**

Les retraité(e)s ne sont plus dans l'œil du cyclone, ils entrent à nouveau dans la tempête

Nouvelles menaces sur les retraités

Depuis 2003, les retraités de la fonction publique, ont subi toute une série de mesures qui visent à diminuer de façon drastique le montant des pensions de retraites qui leur sont versées. Le nombre d'annuités nécessaires pour un taux de remplacement de 75 % du salaire brut est passé progressivement de 37,5 années à 42 années, une décote scélérate a été instituée pour obliger tous ceux qui n'ont pas le nombre d'annuités requis à prolonger leur vie professionnelle, au détriment de l'emploi des jeunes et l'âge de départ à la retraite va progressivement être porté à 62 ans. Faute de prendre les mesures suffisantes pour assurer l'équilibre des régimes ►►



Les retraités prêts à défendre une nouvelle fois les acquis sociaux et leur pouvoir d'achat

© Didier Chamma



► des retraites, c'est-à-dire une politique de plein emploi, des salaires revalorisés au détriment certes des actionnaires mais au profit des salariés, une extension de l'assiette des cotisations, les gouvernements successifs s'en sont pris au droit social que constitue le droit à la retraite et pour lequel les salariés ont cotisé toute leur vie professionnelle.

Une nouvelle réforme du régime des retraites est donc annoncée pour 2013 et si changement il y a, tout laisse actuellement à penser que ce sera encore au détriment du monde du travail.

Pouvoir d'achat des retraités en berne

Les retraités pouvaient penser qu'avec l'indexation de leur pension sur la hausse du coût de la vie mesurée d'ailleurs de façon discutable par l'indice INSEE, ils étaient à l'abri des mesures d'austérité comme le gel du point d'indice de la fonction publique. Cette indexation est d'ailleurs un recul par rapport au code des pensions et au statut de la fonction publique selon lesquelles la pension et la continuation

du salaire calculée sur l'indice terminal. Les salaires des fonctionnaires doivent progresser d'abord par l'augmentation du point d'indice comme contribution des fonctionnaires à la richesse nationale.

Une preuve supplémentaire de la nocivité du décrochage entre salaires et pensions vient d'être donnée. Le patronat et certains

syndicats, gestionnaires des retraites complémentaires (ARRCO-AGIRC), viennent d'accepter la désindexation par rapport à la hausse du coût de la vie. Le chiffre de moins 5 % est annoncé comme objectif. Il faut rappeler que la CGT, principale organisation de salariés, n'a pas signé cet accord.

Sous prétexte d'une « contribution équilibrée à la lutte contre les déficits », le gouvernement mène une campagne de communication pour que cette mesure s'étende à l'ensemble des pensions versées aux retraités.

Nous ne pouvons pas accepter ce grave recul qui conduirait à une diminution brutale du pouvoir d'achat des retraités actuels et futurs.

Celui-ci est d'ailleurs fortement entamé par des mesures dont certaines concernent aussi

les actifs mais touchent particulièrement les retraités :

- hausses des tarifs de l'énergie, notamment en matière de chauffage, que viendront aggraver la dernière loi instituant une tarification différentielle de l'énergie selon des critères qui vont fortement pénaliser les retraités ;

▼
Les salaires des fonctionnaires doivent progresser d'abord par l'augmentation du point d'indice comme contribution des fonctionnaires à la richesse nationale.
 ▲

- hausse de la TVA ;
- taxe de 0,3 % payée par les retraités imposables ;
- gel des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ;
- la suppression définitive de la demi-part des personnes seules ayant élevé au moins un enfant ;

- dépassements d'honoraires toujours aussi scandaleux et toujours aussi préjudiciables pour les retraités qui, avec l'âge, doivent faire appel de plus en plus souvent aux médecins spécialistes ;

- déremboursement de médicaments utiles, et plus généralement dramatique dégradation de notre système de protection sociale, dont les retraités sont les premières victimes.

Ce pouvoir d'achat est aussi menacé par le projet de porter la CSG de 6,6 % à 7,5 %.

L'ensemble de ces dispositions est inacceptable et le congrès du SNESUP les condamne vigoureusement.

Les problèmes financiers rencontrés au niveau de l'État proviennent pour l'essentiel d'une politique favorable aux intérêts du capitalisme financier, aux dégrèvements d'impôt pour les plus riches, aux dégrèvements de cotisations sociales et aux aides multiples accordées aux entreprises sans contrôle et pratiquement sans contrepartie. Les retraités ne sont pas des privilégiés dans la société française ; ils en sont une composante et ce n'est pas sur eux que doivent porter les efforts pour sortir de la crise. Les retraités comme les salariés en activité n'ont pas à faire les frais des résultats désastreux de la politique libérale menée en faveur des grands groupes financiers et industriels transnationaux.

Pour le droit à une vraie retraite

Le congrès réaffirme solennellement que les pensions versées aux enseignants du supérieur ne relèvent pas de la solidarité et encore moins de la charité, mais sont un droit garanti par le statut de la fonction publique qui fait de la pension, la poursuite du dernier traitement.

Le droit à une retraite heureuse, débarrassée pour l'essentiel des soucis d'argent, assurant autant que faire se peut le maintien d'un état physique satisfaisant et de conditions de vie agréable, n'est pas une utopie : le développement matériel de nos sociétés le permet aisément si l'on veut bien remettre en cause les privilèges de plus en plus exorbitants d'une fraction très minoritaire de la population.

Enfin, sachant que l'implication dans les activités d'Enseignement Supérieur et de Recherche ne s'arrête pas avec le départ à la retraite, le congrès demande qu'il soit fait droit aux demandes des collègues de pouvoir, le cas échéant, conserver une insertion sur leur lieu d'exercice (lien avec les équipes pédagogiques et scientifiques, maintien de l'adresse électronique de l'établissement, forme d'éméritat pour les maîtres de conférences). ●



© Didier Chamma

Avancement de grade des MCF et des PU

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur SDP

Les pratiques des établissements sont très disparates. Il faut souligner que la non-transmission d'un dossier au CA expose à un recours contentieux. Dans ce cas de figure, le SNESUP doit être alerté.

Au moment de la parution de ce numéro, l'étude des candidatures à une promotion de grade par les sections du CNU touche à sa fin. Après avoir pris connaissance des résultats de cette phase nationale, les collègues ayant déposé une demande sur l'application Electra devront saisir entre le 3 et le 7 juin leur décision de maintien ou retrait de candidature pour la phase locale de la procédure, ainsi que leurs éventuelles observations sur l'avis de la section CNU. Dans les établissements de petite taille, les promotions sont toutes attribuées sur décision du CNU à l'aide d'un contingent dédié.

Précisons que les présidents et directeurs d'établissements sont tenus de promouvoir les enseignants-chercheurs « proposés » par le CNU. Cette obligation a été rappelée par

▼
Les présidents et directeurs d'établissements sont tenus de promouvoir les enseignants-chercheurs « proposés » par le CNU
 ▲

la DGRH dans une note du 13 juillet 2011, faisant suite à l'intervention du SNESUP dénonçant certaines tentatives de contournement des décisions du CNU. Rappelons aussi, au cas où Electra n'aurait pas été améliorée depuis, que l'an dernier le SNESUP a saisi le ministère du manque de clarté de l'interface de cette application. Tous les candidats, y compris ceux retenus par leur section CNU, devaient indiquer s'ils souhaitaient interrompre le traitement de

leur dossier ou le poursuivre au niveau de leur établissement. Nous avons alors informé l'ensemble des collègues concernés de choisir la poursuite du traitement sauf dans le cas exceptionnel où, n'étant pas proposés par leur section CNU, ils ne veulent pas que leur établissement étudie leur demande.

Les collègues qui participent à la phase de promotion locale se voient confrontés à des pratiques très disparates de la part des établissements, pouvant aller jusqu'à méconnaître la réglementation. Il est difficile pour un Conseil d'Administration restreint de réunir la connaissance nécessaire des disciplines et des situations diversifiées liées aux dossiers soumis à leur décision. Certaines dispositions locales prévoient ainsi une instruction préalable par les conseils de département ou d'UFR, d'autres seulement un avis de leur directeur, d'autres encore font appel à des commissions spécifiques... Toutefois, en vertu des articles 40 et 56 du décret n° 84-431 qui édicte, respectivement pour les MCF et les PU, que l'avancement a lieu « pour moitié sur proposition du conseil d'administration », les avis rendus par une quelconque de ces instances ne peuvent lier le CA. Le CA est le jury du concours et à ce titre doit examiner tous les



dossiers de demande d'avancement de grade transmis par les sections CNU, des collègues non promus au niveau national. Si cette obligation n'est pas respectée, l'établissement court le risque d'une invalidation de la délibération en cas de recours contentieux d'un collègue. Devant une telle situation il ne faut pas hésiter à alerter le SNESUP. Les collègues doivent, en outre, savoir que certains établissements n'utilisent pas leur volume de promotions. Dès lors, il ne faut pas hésiter à soumettre une candidature. ●

UNE AGRÉGATION D'INFORMATION-DOCUMENTATION ?

Communiqué des professeurs-documentalistes de la FSU (SNES, SNETAP, SNESUP)

→ par Emmanuelle Niguès, responsable du collectif des certifiés de documentation affectés dans l'enseignement supérieur du SNESUP

Une délégation FSU a été reçue au ministère de l'Éducation nationale le jeudi 28 mars 2013. C'était la première fois que le ministère donnait suite à notre demande d'audience pour la création de l'agrégation.

Dans la déclaration liminaire, Xavier Marand (SNES) insiste sur la nécessité d'une reconnaissance institutionnelle de la discipline, revendication syndicale existant dans les mandats du SNES depuis la création du CAPES de documentation en 1989.

La reconnaissance de la discipline au sein de l'institution scolaire reste problématique du point de vue du ministère. Nous avons rappelé que la question d'un enseignement disciplinaire ne se pose pas dans l'enseignement agricole et dans l'enseignement supérieur, où des enseignements info-documentaires sont dispensés par les professeurs-documen-



talistes. Nous avons insisté sur le fait que c'est bien l'enseignement qui est en jeu et non uniquement une revendication de promotion de corps. La demande de l'agrégation d'information-documentation est corrélée à la mise en place d'un curriculum info-documentaire.

Du point de vue de la carrière, les certifiés de documentation sont aujourd'hui les seuls enseignants à ne pas bénéficier d'une promotion de corps via l'agrégation,

ce qui constitue une discrimination par rapport aux enseignants des autres disciplines. Le ministère reconnaît que l'absence de promotion de corps pour les certifiés de documentation est une préoccupation de l'administration. Il reconnaît également que l'accès au corps des agrégés via la liste d'aptitude est quasi impossible pour les certifiés de documentation. À la fin de l'audience, Philippe Santana (DGRH) s'engage à nous tenir informés après la remontée de notre demande dans les différents cabinets (MEN et MESR).

La délégation est satisfaite de cette audience et de l'écoute de nos interlocuteurs. Nous avons pu exposer nos revendications et nos arguments pour la création d'une agrégation en information-documentation, d'un curriculum info-documentaire et d'une inspection spécifique. ●

SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DES ÉTUDIANTS EN ÉCONOMIE !

L'enseignement de l'économie : un enjeu démocratique

→ par Jean Gadrey, professeur honoraire d'économie, université de Lille 1

La revendication de pluralisme d'un collectif d'étudiants en économie doit être complétée par une ouverture à la citoyenneté, c'est-à-dire par un appel à des « non experts » pour l'enseignement de la discipline.

Un collectif d'étudiants en économie baptisé PEPS (Pour un enseignement pluraliste dans le supérieur en économie) a réussi à faire parler de lui. Le texte qu'ils ont rendu public (*Le Monde* du 2 avril 2013) est intitulé « *La crise économique est aussi une crise de l'enseignement de l'économie* ». Il commence ainsi : « *Étudiants en économie, nous nous intéressons au monde qui nous entoure. Or l'enseignement que nous recevons est étrangement déconnecté de l'histoire qui s'écrit sous nos yeux.* »

Ils ont parfaitement raison, à condition d'ajouter qu'il existe, malgré cette tendance forte, une minorité active d'économistes universitaires et de lieux d'enseignement qui résistent à l'invasion de la pensée unique (fondée sur ce qu'on appelle la théorie néoclassique) et qui soutient ces revendications étudiantes. Leur texte se poursuit par un constat : « *Nous avons mené un grand travail d'enquête en recensant les programmes de toutes les licences d'économie en France. Nous en tirons un triple constat, qui est à la base de notre désarroi : un manque de recul critique criant, un repli de l'enseignement sur une portion congrue de la discipline économique, et un isolement à l'égard des autres sciences sociales.* »

POUR LE PLURALISME

Le pluralisme qu'ils revendiquent est triple.

Pluralisme critique d'abord, via un regard critique sur la discipline elle-même, notamment à travers l'enseignement de l'épistémologie et de l'histoire de la pensée et des faits économiques.

Pluralisme théorique ensuite : les différentes écoles de pensée doivent être

enseignées avec rigueur afin... d'offrir une pluralité de vues aux étudiants. Pluralisme disciplinaire enfin : pour rendre compte de dynamiques complexes, les disciplines voisines de l'économie offrent des approches et des outils d'analyse féconds.

Ils ajoutent que « l'infime place concédée aux problèmes économiques contemporains (1,6 %) confirme la difficulté à faire le lien entre enseignements théoriques et réalités concrètes. Pour le dire clairement : l'enseignement de l'économie à l'université ne parle presque pas de ce qui se passe dans le monde. C'est aberrant. »

Ils ont même élaboré des projets de programmes alternatifs fondés sur « une problématisation par objets, organisée autour de grands thèmes, à l'instar de ce qui se faisait dans les cours de sciences économiques et sociales dans l'enseignement secondaire. »

Ils concluent à juste titre : « *L'enseignement de l'économie est un enjeu démocratique* ».

Pouvons-nous compléter cette analyse impeccable ?

UNE NÉCESSAIRE OUVERTURE À LA CITOYENNETÉ

Une démarche de « sciences citoyennes » impliquerait qu'on fasse de l'économie, et qu'on l'enseigne, avec une quatrième exigence de pluralisme : celle de la contribution de savoirs « profanes », citoyens, non spécialisés, via l'implication de non universitaires dans la produc-

tion et l'enseignement de l'économie : des syndicalistes, des militants associatifs, des écologistes, des acteurs de l'économie au quotidien, de l'économie sociale et solidaire, des féministes, des élus municipaux et régionaux, des altermondialistes, des documentaristes, etc. On veut enseigner ce qu'on appelle « le fonctionnement du marché du travail » ? Alors, il n'y a pas que le pluralisme des théories et des disciplines comme sources de réflexion critique, même si

c'est très important.

Il faut aussi faire une place, avec des modalités d'insertion diverses, à des inspecteurs du travail, à des agents de Pôle emploi et de la DIRECCTE (Directions régionales des

entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), à des patrons de PME, aux syndicats, aux associations de chômeurs et précaires, aux associations de femmes concernées, etc.

Aujourd'hui l'économie souffre certes d'abord de la domination d'une pensée unique autiste, mais elle souffre aussi d'un académisme qui peut fort bien être antilibéral ou keynésien, l'économie restant alors non plus dans une seule tour d'ivoire mais dans plusieurs tours, à l'écart des pratiques économiques et sociales.

Cette exigence d'ouverture citoyenne provoquerait d'ailleurs des progrès dans l'interdisciplinarité, car les savoirs des non spécialistes ne sont pas, eux, cloisonnés verticalement comme le sont souvent ceux de beaucoup d'économistes et plus généralement des experts. L'expertise des « non experts » peut venir enrichir celle des experts de profession et modifier non seulement leur vision du monde mais aussi les concepts et méthodes qu'ils privilégient, leur définition de l'économie comme discipline et de ses objectifs, mais aussi les méthodes d'enseignement. ●

▼
L'expertise des « non experts » peut modifier les concepts et méthodes qu'ils privilégient, leur définition de l'économie comme discipline et de ses objectifs.
▲



© Pepsico

NOMENCLATURES

Un mauvais brouillon

→ par Michelle Lauton et Anliiese Nef, membres du BN

Non contente d'ouvrir trente-six chantiers à la fois, la ministre de l'ESR poursuit une vieille tactique qui vise à empêcher de prendre le temps de la réflexion, et donc à permettre au ministère d'imposer ses vues, tandis que les syndicats alertent dans les établissements et favorisent la remontée de suggestions.

Dernier dossier en date, la nomenclature des intitulés des masters et des licences. Les choses se sont brutalement accélérées, les établissements de la vague E étant en train d'élaborer leur offre de formation et n'allant pas recommencer chaque année.

La loi ESR non encore votée, la formation des enseignants proposée et les ESPE en construction hâtive sont contestées, mais il faut presser l'allure. Le CSL et le CSM⁽¹⁾ ont pris l'initiative d'une « consultation » en faisant circuler des

documents de travail (cf. les propositions du CSM disponibles sur le site du SNESUP, <http://snesup.fr/Votre-metier?aid=6696&ptid=10&cid=3693>), la CPU a mobilisé les diverses conférences, le CNU a lancé une consultation interne. La demande du SNESUP réuni en congrès de ne pas finaliser les dénominations de façon précipitée n'a pas été entendue.

Le principal point d'achoppement est l'architecture des licences et masters et le niveau de précision des intitulés de masters (mention ? spécialité ? parcours ?). La logique gouvernementale qui veut à la fois une offre plus généraliste – notamment en licence – et une offre spécialisée dans une logique de concurrence (les « formations-orchidées », c'est-à-dire rares, du dernier rapport sénatorial en date) est en effet contradictoire. Le ministère veut diminuer le nombre de mentions, articulées aux grands domaines de formation, faire disparaître les spécialités en master et ne définir que les parcours (et les annexes descriptives aux diplômes, individualisant ceux-ci).

Ce choix ne va pas sans poser problème, en voici quelques-uns.

- 1) Comment sera assuré le lien enseignement-recherche ?
- 2) L'articulation entre licence et master, essentielle pour le droit à la poursuite des études des étudiants au-delà de la L3, n'est pas la priorité des notes ministérielles. Ainsi, la mention « SPI⁽²⁾ » serait

absente en licence, mais un secteur SPI-STI existerait en master, pour lequel la note propose une réflexion conjointe avec la CTT⁽³⁾ !

3) La lisibilité, censée justifier ces transformations, sera-t-elle plus grande pour les étudiants, quand par exemple il n'est pas prévu de mentionner la(les) langue(s) vivante(s) étudiée(s) pour les études de LLCE⁽⁴⁾ ? Avec l'annexe au diplôme, les recruteurs de diplômés auront en main des éléments individuels discriminants. Les

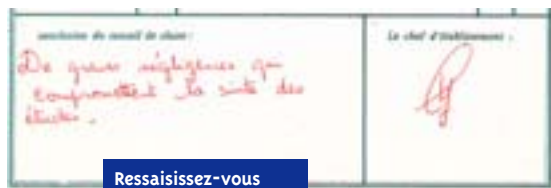
employeurs, que le gouvernement veut placer au centre de la construction des formations, s'y retrouveront-ils ? Le ministère veut consulter à part un « monde socio-économique », sans doute réduit aux représentants patronaux.

4) D'autres problèmes de taille se posent dans ces documents préparatoires pour les masters. Citons le choix de regroupement en secteurs : la biologie-santé n'aurait aucune articulation avec la psychologie ou l'économie de la santé ; les STAPS autrefois dans plusieurs domaines, seraient maintenant en Sciences et Santé, ce qui

master d'une même mention, car cela équivaldrait à redoubler : le titulaire d'un master LLCE parcours anglais, ne pourrait donc faire un master LLCE parcours espagnol !

Au-delà de la mobilisation plus ou moins forte des différentes communautés en amont, apparaissent au grand jour des configurations disciplinaires distinctes. Ceci s'explique par l'histoire des disciplines, mais aussi par leur position plus ou moins fragile par rapport à des formations extra-universitaires (écoles d'ingénieurs, d'économie ou de commerce par exemple). Les réactions de la communauté universitaire se sont exprimées tant par la voix de présidents d'universités (sur les licences), que par des associations disciplinaires ou des sections du CNU. Le SNESUP, qui a consulté ses syndiqués, a reçu de très nombreuses réponses contestant la nomenclature proposée. Il est intervenu auprès des deux comités de suivi.

Les réactions sur le master ne concernent pas vraiment les modalités de leur élaboration. Or, se pose le problème de l'équilibre difficile entre libertés académique et pédagogique, d'une part et cadrage ministériel, d'autre part. La solution retenue jusqu'ici fait à la fois peu de cas des premières et du second. Si tout est possible au niveau des parcours, le processus d'accréditation censé remplacer l'habilitation serait basé sur un dossier ne comportant aucun élément de contenu, le rôle du CNESER étant diminué.



fragiliserait les masters orientés SHS ou Gestion. L'hétérogénéité du degré de précision est frappante : 20 mentions différentes pour le droit ; de 4 à 9 mentions pour la chimie ; des regroupements incompréhensibles pour les spécialistes ; pas de mention distincte « histoire de l'art » ou « archéologie » ; des absences notables (didactique des sciences, maintenance...) ; les masters MEEF en Sciences de l'Éducation... La discussion est-elle ouverte ? Selon quels principes ?

- 5) Un étudiant ne pourrait refaire un

L'opportunité a été perdue de lancer une véritable réflexion sur les disciplines et leur nécessaire évolution, mais aussi sur la pluridisciplinarité ou l'interdisciplinarité, rarement pensées. *In fine*, c'est ainsi le lien organique entre recherche et enseignement supérieur qui risque d'être définitivement rompu. ●

(1) Comités de Suivi (Licence ; Master).
 (2) Sciences pour l'Ingénieur.
 (3) Commission du Titre d'Ingénieur, qui ne laisse aucune place aux représentants syndicaux.
 (4) Lettres, Langues & Civilisations Étrangères.

Des revendications ambitieuses au sein de l'Université !

→ par Christine Duprat, université de Toulouse 3, Franck Laorden, université de Caen, Nicolas Gregori, université de Lorraine et Caroline Mauriat, université d'Aix-Marseille

Dans le projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, les revendications des personnels pour les IUT, portées en 2007 et en 2009, sont étrangement absentes.

L'allocation des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des PPN (projets pédagogiques nationaux), n'est pas inscrite dans le projet de loi, alors que nous demandions leur fléchage tandis que l'UNPIUT (Union Nationale des Présidents d'IUT) et l'ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) défendaient les COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) et le BPI (Budget Propre Intégré) comme alternative au fléchage. Dès 2011 le bilan de leur utilisation, établi par le réseau des IUT (ADIUT/UNPIUT), montre une dégradation des moyens alloués aux IUT (33 % des établissements ont vu leur dotation diminuer). Par ailleurs les circulaires ne sont que très peu appliquées : les BPI ne sont pas respectés dans 40 % des cas et l'absence de COM couvrant 2012 est de 78 %. Le constat est donc sans équivoque : l'alternative au fléchage est un échec et persister à défendre COM et BPI, ne résoudra en rien le malaise dans les IUT ; malaise qui provient principalement des RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) et du désengagement budgétaire de l'État. Les IUT vont mal parce que l'Université va mal. Alors que de plus en plus de voix s'élèvent contre l'impossibilité de remplir nos missions correctement, dans un contexte de pénurie mortifère, désolidariser les IUT du sort de l'Université dans son ensemble est suicidaire ! Tout

comme généraliser le COM, né des RCE, à l'ensemble des composantes. En effet l'Université se doit de donner à toutes les composantes qui la constituent les moyens de remplir leurs missions sur la base de leurs besoins.

L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES DE TOUS LES BACHELIERS ?

À l'heure où une partition sociale s'instaure au moyen d'une orientation privilégiée des bacheliers professionnels en STS et technologiques en IUT, il est du devoir de toutes les composantes universitaires, IUT compris, de revendiquer la liberté de choix et d'accès à tous ceux qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas, bien entendu, de dire que les baccalauréats professionnels et technologiques n'ont pas leur place à l'IUT. Ils l'ont pleinement. Il s'agit de rappeler fermement que l'Université a besoin des moyens nécessaires pour que l'accueil de tous les bacheliers soit adapté et qu'une aide pédagogique soit développée. Après six ans de loi LRU et quasi autant de RCE, l'exigence d'égalité territoriale rend vital non seulement le retour au fléchage par l'État de

ces moyens (par exemple par l'adoption d'un décret ministériel, dispositif juridique plus solide que les circulaires antérieures), mais aussi de revoir le système d'allocation des moyens. Ceux-ci doivent répondre aux besoins et non être calculés sur la base de la performance et de l'activité traduites à travers des indicateurs fort discutables.

La voie technologique doit également être structurée nationalement, voire repensée dans le cadre du LMD, en donnant la possibilité à chacun, à tous les niveaux, de rejoindre une voie plus générale ou plus professionnelle. En tant que voie spécifique au sein de l'Université, elle doit s'appuyer sur un socle de connaissances solide et sur une mise en perspective, y compris citoyenne et sociale, de ces connaissances

▼
La voie technologique doit s'appuyer sur un socle de connaissance solide et sur une mise en perspective, y compris citoyenne et sociale, de ces connaissances et de leurs applications.
 ▲

et de leurs applications. Cette filière, s'appuyant sur toutes les formations universitaires se reconnaissant dans l'approche de l'apprentissage par la technologie, doit amener au plus haut niveau de qualification tous ceux qui le souhaitent, étudiants issus de STS compris. Enfin, la composante « Institut Universitaire de Technologie » ne peut en aucun cas être mise sous tutelle rectorale⁽¹⁾, y compris sous la forme de « concertation », non plus que se retrouver isolée dans une quelconque « communauté d'universités et d'établissements ». Sa place est au sein de l'Université, dans le respect de ses spécificités. ●

COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE

organisé par l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Quel(s) avenir(s) pour le métier d'enseignant-chercheur ?

À la Faculté de Sciences Économiques, Sociales et de Gestion 1^{er} et 2 juillet 2013



© FSU

Mélanges en l'honneur de Pierre Duharcourt, décédé pendant l'été 2012, qui fut Professeur d'économie, premier doyen de l'UFR SESG, secrétaire général du SNESUP, puis de la FSU et en tant que membre du Conseil Economique et Social, contributeur à ses analyses de conjoncture.

Le meilleur hommage que nous puissions lui rendre est une réflexion exigeante, sans concession ni pour nous-mêmes, ni pour l'esprit du temps, tournée vers l'action et le progrès au service des étudiants et de la société.

(1) Extrait du projet de loi ESR tel que déposé à l'Assemblée nationale : « le recteur d'académie, chancelier des universités, peut prévoir pour l'accès [...] aux instituts universitaires de technologie [...] un pourcentage minimal de bacheliers technologiques, ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes ».

LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE FRANCE-PALESTINE

Une arme de paix

→ par Séraphin Alava, Professeur, université Toulouse Le Mirail

Pour donner une chance à la paix, il est indispensable de développer partout des coopérations directes avec les universités palestiniennes.

Depuis longtemps, le SNESUP poursuit sa collaboration avec le CICUP (www.cicup.net) pour identifier les programmes de coopération bi-nationaux, nationaux et internationaux sur les plans scientifique et pédagogique ainsi que les événements universitaires tels que les séminaires et les colloques. La participation ponctuelle ainsi que le relais en matière d'information de ces événements entrent dans cette volonté de coopération. Pour aller plus loin, et donner une chance à la paix, il est indispensable de développer partout des coopérations directes avec les universités palestiniennes. Des programmes de coopération existent et chaque université palestinienne a besoin de cette solidarité scientifique et universitaire. Certaines actions, comme l'envoi d'une délégation à Naplouse de présidents, vice-présidents (Lille 1 et Lille 3) et du représentant de l'association de coopération interuniversitaire Lille-Naplouse, constituent un premier niveau de coopération acté. Un second niveau est franchi par la mise en place de coopérations concrètes favorisant l'accueil d'étudiants palestiniens en France. Le GUPS (www.gups-france.org/) est une association qui regroupe les étudiants palestiniens en France et qui peut aider à développer ces initiatives. Une aide directe des étudiants boursiers est possible au sein du réseau Al-Rafic d'amitié franco-ophone qui rassemble les anciens boursiers et diplômés palestiniens du système universitaire français <http://www.consul-france-jerusalem.org/Le-reseau-Al-Rafic-des-diplomes>. Souvent des coopérations existent entre les municipalités, et des bourses régionales d'études sont alors envisageables (<http://www.cites-unies-france.org/>).

UNE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE DIRECTE

Le programme PEACE a plus de 20 ans. Il est sous l'égide de l'UNESCO et avec le soutien de la Commission Européenne. Il



Actions des étudiants Palestiniens contre le mur de la honte

© Séraphin Alava

s'agit d'un réseau d'universités européennes désirant développer des coopérations avec les universités palestiniennes. Ils coordonnent l'information sur toutes les possibilités de coopérations européennes. Contact : <http://www.peace-programme.org/> E-mail : peace-programme@unesco.org

Coopérer, c'est renforcer les liens entre les universitaires européens et palestiniens en proposant des participations à des manifestations scientifiques, en offrant des postes de professeurs invités, en organisant des échanges ponctuels d'enseignants.

Le programme de recherche franco-palestinien El Maqdisi

est un programme du gouvernement français. Ce programme a pour but de renforcer la coopération ainsi que les échanges scientifiques et universitaires entre chercheurs et laboratoires de recherche. C'est un programme biennuel (le prochain est en novembre 2013) d'offres concernant des projets (sciences dures ou sciences humaines) qui peuvent intégrer recherche théorique, recherche pour le développement, formation à la recherche, applications industrielles, partenariats avec les entreprises. Contact : <http://www.consul-france-jerusalem.org/Programme-Al-Maqdisi-appel-d>

Coopérer avec les universités palestiniennes, c'est enfin et surtout renforcer les

liens entre les universitaires européens et palestiniens en proposant des participations à des manifestations scientifiques, en offrant des postes de professeurs invités, en organisant des échanges ponctuels d'enseignants. Le Snesup construit des relations étroites avec les syndicats palestiniens et notamment avec le Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees (PFUPE) <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?ptid=5&aid=5452>.

RAPIDE PRÉSENTATION DES UNIVERSITÉS PALESTINIENNES

Les universités palestiniennes sont pour la plupart récentes (après 1967). Avant cette date, la plupart des étudiants devaient soit aller en Jordanie pour les habitants de Cisjordanie, ou en Egypte pour les jeunes de Gaza. Pour fonctionner, les universités palestiniennes sont financées par des aides gouvernementales, des fonds internationaux et des fonds privés. Sur les 9 universités palestiniennes non confessionnelles, seulement 4 sont gouvernementales. Nous renvoyons les lecteurs à la liste générale de ces universités sur le site de la Mission de la Palestine en France <http://www.palestine-diplo.com/spip.php?article182>

- Université de Jérusalem (Cisjordanie) (gouvernementale) – www.alquds.edu. Contact : <http://www.alquds.edu/en/contact-us.html>
- Université al-Quds Open (enseignement à distance) – www.qou.edu. Contact : webmaster@qou.edu
- Université de Birzeit (gouvernementale) – www.birzeit.edu. Contact : pr@birzeit.edu
- Université d'Hébron – www.hebron.edu. Contact : info@hebron.edu
- Université polytechnique de Palestine (Hébron) — www.ppu.edu. Contact : info@ppu.edu
- Université arabe américaine de Jénine – www.aauj.edu. Contact : admin@aauij.edu
- Université An-Najah (Naplouse) (gouvernementale) – www.najah.edu. Contact : info@najah.edu
- Université al-Azhar (Gaza) – www.alazhar.edu.ps. Contact : alazhar@alazhar.edu.ps
- Université al-Aqsa (Gaza) (gouvernementale) – www.alaqsa.edu.ps. Contact : info@alaqsa.edu.ps

CONNAÎTRA-T-ON UN JOUR LA VÉRITÉ ?

ENTRETIEN AVEC **Josette Audin**

Maurice Audin, jeune mathématicien, assistant⁽¹⁾ à l'université d'Alger, militant communiste, a été arrêté en 1957 lors de la bataille d'Alger.

L'armée française l'a torturé et a organisé un simulacre d'évasion. Son corps n'a jamais été retrouvé. Il avait 25 ans, était marié et avait trois enfants.

La communauté scientifique s'est mobilisée. Sa femme Josette s'est battue toute sa vie pour connaître la vérité et faire vivre sa mémoire. Nathalie Funès, journaliste au *Nouvel Observateur*, a retrouvé un document signé du colonel Godard, alors commandant de la zone Alger-Sahel, et nommant l'assassin de Maurice Audin.

Après la disparition de Maurice Audin pendant la bataille d'Alger, a eu lieu la soutenance de sa thèse « in absentia ». Comment est-elle advenue ?

Laurent Schwartz avait reçu mon mari à Paris au sujet de sa thèse et il était convenu que mon mari la soutiendrait à la Sorbonne à la rentrée universitaire 1957.

Quand il a appris ce qui était arrivé, Laurent Schwartz a protesté avec de nombreux autres mathématiciens, notamment en animant le Comité Maurice Audin. René de Possel, qui était à Alger le directeur de thèse, a eu l'idée de réaliser cette soutenance « in absentia », et cette idée a été adoptée par les mathématiciens. La thèse a été soutenue le 2 décembre 1957 à la Sorbonne, en présence de nombreux intellectuels.

Quel a été le rôle du Comité Audin et notamment de l'historien Pierre Vidal-Naquet ?

Faire connaître la vérité sur les horreurs qui se passaient en Algérie : le gouvernement français avait donné tous les pouvoirs de police à l'armée française, au Général Massu et à ses parachutistes, et ceux-ci utilisaient de façon éhontée la torture sur les suspects arrêtés, sans avoir de comptes à rendre à personne. Ils procédaient à des exécutions sommaires, plus connues sous le nom de « corvées de bois » : le prisonnier était escorté par des militaires dans un endroit peu fré-



quenté et exécuté sans autre forme de procès, et on déclarait qu'il s'était « évadé ». Ce fut le cas de mon mari, dont les paras m'ont annoncé qu'il s'était évadé. Le comité Audin a essayé de faire connaître la vérité : Maurice a été atrocement torturé, puis assassiné. La presse était censurée sur « les événements » d'Algérie, en Algérie et en France. Le comité Audin avait décidé d'écrire un livre, ce à quoi s'est employé Pierre Vidal-Naquet : il était secrétaire du Comité Audin et historien. « L'affaire Audin » a été son premier livre. Spécialiste de la Grèce antique, il a cependant continué à écrire sur la torture et sur la guerre d'Algérie.

Vous aviez demandé à F. Hollande de rendre accessibles aux historiens les archives de toutes les personnalités civiles et militaires françaises en charge du « maintien de l'ordre en Algérie ». La réponse obtenue peut-elle permettre de savoir la vérité ?

À la demande de François Hollande, le ministre de la Défense et le ministre de la Culture m'ont donné des archives qui, malheureusement, n'apportent pas toute la vérité. Mais celle-ci a-t-elle été consignée dans des archives ? Et si oui, dans quelles archives ? En plus des archives, il reste encore des témoins de l'arrestation et de la disparition de Maurice Audin. Certes, ils sont âgés et peu nombreux puisque ces événements se sont produits il y a plus de cinquante ans. Se

décideront-ils à parler et dire la vérité ? Ils ne risqueraient pourtant pas grand-chose à le faire, puisqu'ils sont couverts par les différentes lois d'amnistie qui ont suivi les Accords d'Évian.

Vous êtes attachée à faire vivre la mémoire de Maurice Audin. Pouvez-vous nous parler de certaines initiatives ?

Le président de la République, François Hollande, lors de son voyage à Alger a rendu hommage à Maurice Audin en se rendant sur la Place Maurice Audin, qui est une place centrale à Alger. Je regrette cependant qu'il n'ait pas alors clairement condamné l'emploi de la torture et des exécutions sommaires par la France pendant la guerre d'Algérie, comme il l'avait pourtant fait à l'occasion de la commémoration des massacres du 17 octobre 1961.

De 1958 à 1963, un prix Maurice Audin a été remis à de jeunes mathématiciens, pour maintenir la pression sur les autorités françaises. Depuis 2004, à l'initiative de Gérard Tronel et avec l'appui de Pierre Vidal-Naquet et de Laurent Schwartz, le prix Maurice Audin a été recréé dans le même but, mais aussi comme vecteur de l'amitié franco-algérienne, puisqu'il est décerné en France et en Algérie pour récompenser simultanément un mathématicien français et un mathématicien algérien. ●

Propos recueillis par Michelle Lauton

(1) Le corps d'assistant était alors un corps de titulaires en sciences, et on pouvait y accéder en préparant la thèse.

SOURCE

Un site très documenté, réalisé par son fils Pierre, sur Maurice Audin mathématicien, et sur les dernières nouvelles concernant les recherches sur « l'affaire Audin » : <http://audin.lautre.net/>

Le site mathématique du CNRS : <http://images.math.cnrs.fr/Du-nouveau-dans-l-affaire-Maurice.html>



« Occupe-toi des enfants »

→ par Michelle Lauton

En 2009, Michèle Audin, professeure de mathématiques à Strasbourg refuse la Légion d'Honneur, Nicolas Sarkozy n'ayant pas répondu à la lettre de sa mère Josette, demandant la vérité sur la mort de Maurice Audin. En 2013, elle publie un livre intitulé *Une vie brève** qu'elle consacre à son père et non à « l'affaire Audin ».

Dans son récit, Michèle Audin raconte l'histoire d'un jeune homme, mort à « vingt-cinq ans et quatre mois, le nombre de jours exact on ne peut même pas le dire ». Ce jeune homme, c'est son père Maurice Audin, disparu lorsqu'elle avait trois ans. Ce n'est pas « l'affaire Audin » qu'elle veut élucider. Au contraire, elle s'attache à faire découvrir les traces de la courte vie de son père.

À partir des archives familiales (carnets de comptes, lettres de Maurice Audin, photos, actes officiels, objets, carnets remplis de mathématiques), mais aussi en interrogeant ceux qui l'ont connu, ou des archives militaires ou scientifiques, Michèle Audin fait œuvre d'historienne. Elle raconte son père dans les détails de sa vie quotidienne, – comment il est né, ce qu'il mangeait, comment il s'habillait – comme dans sa vie publique, de mathématicien et de militant communiste, anticolonialiste. Ainsi, nous apprenons que Maurice Audin naît à la maison – et non à l'hôpital – à Béja en Tunisie, où son père était gendarme. Il est issu d'une famille ouvrière lyonnaise du côté maternel, vivant en Afrique du Nord, éprouvée par la perte d'un garçon déjà prénommé Maurice. Malade, il étudie à l'École militaire d'Hammam Righa jusqu'en 1945, puis à l'école d'Autun où il fonde un journal, et où il explique la relation de Chasles à ses camarades.

Maurice Audin et sa femme Josette se rencontrent sur les bancs de la fac d'Alger, où ils échouent la même année à l'examen de physique générale. Michèle Audin regrette de ne pouvoir accéder à certains éléments personnels de la vie de son père : qui étaient ses amis, quels étaient ses goûts musicaux, littéraires, etc.

Les carnets de compte montrent, à partir d'août 1954, l'imbriication entre vie familiale et vie de la section communiste, « ce qui est la preuve d'une plus grande prise en compte, d'une plus grande prise de responsabilité » selon Michèle Audin.

Au fil des pages, l'auteure retrace l'actualité des mathématiques du xx^e siècle, y compris dans les périodes de guerre. Elle écrit par exemple qu'à l'époque où les parents de son père se sont rencontrés, de nombreux mathématiciens qui participeraient au renouveau des mathématiques étaient déjà connus (René de Possel, André Weil, Henri Cartan, Jean Leray), mais que



Ce livre émouvant n'est pas écrit seulement pour les mathématiciens, mais pour tous ceux qui cherchent leurs racines.

Laurent Schwarz était encore un enfant. Elle s'arrête aussi sur le travail de son père.

Si sa venue à Paris en 1956 avait un objectif politique, elle avait aussi un objectif scientifique : parler de mathématiques avec Laurent Schwarz. Michèle Audin raconte la rédaction de la thèse, les six notes aux comptes-rendus de l'Académie des Sciences. Elle décrit, après la disparition de son père, la soutenance publique de sa thèse par de Possel (à partir du numéro de *L'Humanité* du 3 décembre 1957, avec trois photos à la une), la minute de silence, le retour, l'après-midi, de nombreux mathématiciens à l'Institut Henri Poincaré malgré l'absence de séminaire. Elle raconte les cahiers de mathématiques, le désordre dans les papiers, les feuilles volantes, les ouvrages de mathématiques... Et Michèle Audin évoque « le livre d'analyse fonctionnelle de Riesz et Nagy qu'il a beaucoup cité et dans lequel j'ai appris... il m'a appris à écrire » à trois ans...

Et ce livre est fort comme ces mots d'un homme que les paras emmènent et qui dit à sa femme « Occupe-toi des enfants »...

Ce livre émouvant montre les liens forts entre père et fille, même lorsqu'ils se sont peu connus. Il n'est pas écrit seulement pour les mathématiciens, mais pour tous ceux qui cherchent leurs racines. ●

(1) On dirait aujourd'hui lycée militaire.

(2) « Sur les équations linéaires dans un espace vectoriel ».

Dans ce livre, il est question d'une vie brève. Pas de celle d'un inconnu choisi au hasard, parce que j'aurais vu sa photo, son sourire, dans un vieux journal, mais de celle de mon père, Maurice Audin.

Peut-être avez-vous déjà croisé son nom. Peut-être avez-vous entendu parler de ce que l'on a appelé « l'affaire Audin ».

Ou peut-être pas.

Je le dis d'emblée, ni le martyre, ni sa mort, ni sa disparition, ne sont le sujet de ce livre.

C'est au contraire de la vie, de sa vie, dont toutes les traces n'ont pas disparu, que j'entends vous parler ici.

* *Une vie brève*, Michèle Audin, Éditions Gallimard, Collection l'Arbalète

Des outils linguistiques adaptés à l'enseignement supérieur

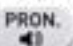
Visuels, complets, légers



EW-F4000E



17 OUVRAGES EN 1 !

- Contenu encyclopédique : civilisation anglo-saxonne, bibliothèque d'images, citations presse et littéraires
- Amélioration de la prononciation avec la fonction vocale 
- Connectivité PC



EW-F300C



5 OUVRAGES EN 1 !

- Accès rapide aux sens des mots
- Assimilation visuelle grâce à l'écran couleur
- Utilisation longue durée : 130 heures d'autonomie, compact et robuste



Pour plus d'informations, rendez-vous sur

EX-word

www.ex-word.fr